



**2021**

[www.institut-agro.fr](http://www.institut-agro.fr)

## Rapport Social Unique

 **L'INSTITUT  
agro**

---

INSTITUT NATIONAL D'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR POUR L'AGRICULTURE, L'ALIMENTATION ET L'ENVIRONNEMENT

# Sommaire

3	Présentation de l'Institut Agro
10	Effectifs
28	Mouvements de personnel
34	Dépenses et rémunération du personnel
41	Conditions de travail
47	Promotions, avancements, concours et examens professionnels
53	Formation du personnel
56	Prévention, santé et sécurité au travail
64	Politique sociale
66	Relations professionnelles et dialogue social

# Introduction

La loi du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique substitue au bilan social le Rapport social Unique (RSU) obligatoire depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2021.

Le RSU a pour vocation depuis sa première édition 2020 de regrouper en un seul document trois rapports obligatoires : le bilan social, le rapport de situation comparée entre les hommes et les femmes et le rapport sur l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés.

Véritable outil en matière de ressources humaines, il récapitule les principales données chiffrées permettant d'apprécier la situation de l'Institut Agro au regard de l'emploi, des rémunérations, des conditions de travail, de la formation, des parcours professionnels, de la santé et sécurité au travail, de la politique sociale et du dialogue social.

Il vise à promouvoir un dialogue social plus efficace et plus stratégique, et permet d'alimenter les débats des nouvelles instances de dialogue social issues des élections professionnelles de décembre 2022, à savoir les commissions administratives paritaires (CAP) créées par catégorie hiérarchique, et les comités sociaux d'administration (CSA) remplaçant les comités techniques (CT) et comités d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail (CHSCT).

L'édition 2021 est la deuxième de l'Institut Agro dans sa configuration à deux écoles avec l'Institut Agro Montpellier et l'Institut Agro Rennes-Angers. Le RSU 2022 intégrera l'Institut Agro Dijon qui a rejoint l'Institut au 1<sup>er</sup> janvier 2022.

Le RSU 2021 est établi pour l'année civile 2021, chiffres arrêtés au 31 décembre 2021. Il est présenté aux instances de l'établissement et fait l'objet d'une publication sur l'internet de l'Institut Agro.

---

Source des données : DRH - Date de parution 23/03/2023



# Présentation de l'Institut Agro

L'Institut national d'enseignement supérieur pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement dénommé, l'Institut Agro, a été créé le 1er janvier 2020 par le regroupement de Montpellier SupAgro et d'AGROCAMPUS OUEST à l'initiative des ministères de l'Agriculture et de l'Alimentation et de l'Enseignement supérieur. Depuis le 1er janvier 2022, il intègre Agrosup Dijon.

C'est un établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel, sous la double tutelle des ministères précédemment cités.

Il assure des missions de formation, de recherche et d'innovation dans le champ de l'Alimentation, de l'Agriculture, de l'Halieutique, de l'Environnement et du paysage, en lien étroit avec les organismes de recherche, les universités, les autres grandes écoles et les acteurs du monde socio-économique (public et privé), en France et dans le monde. Il a également une mission spécifique d'Appui à l'enseignement technique agricole.

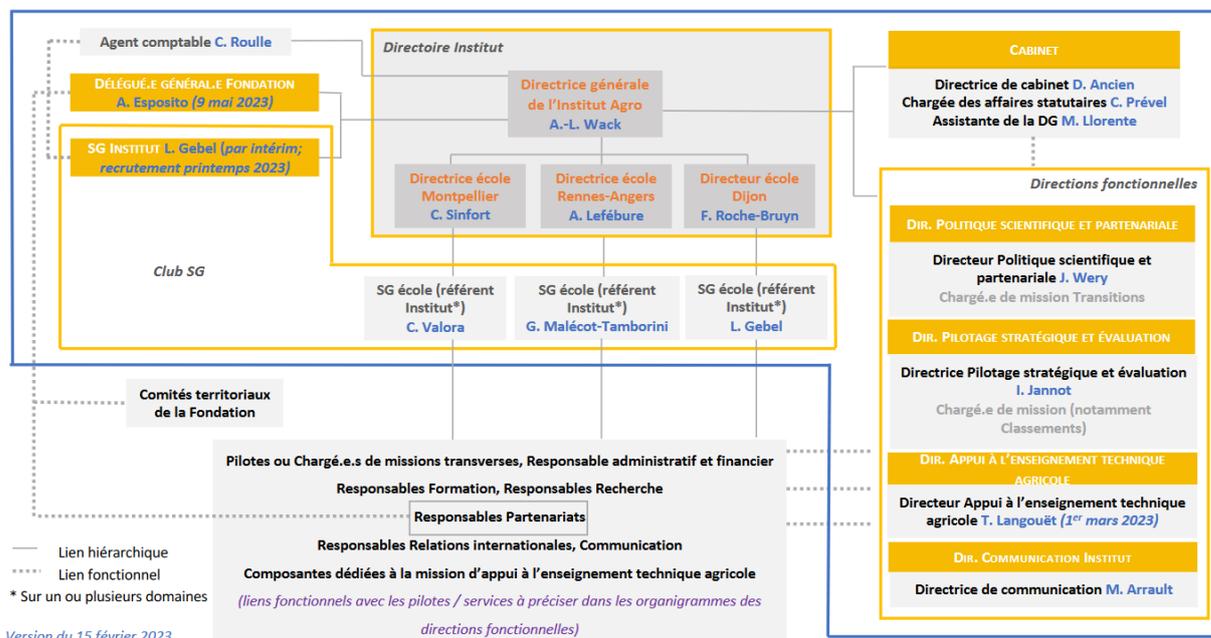
Il offre une large gamme de formations (ingénieur, doctorat, master, licence pro), fondées sur les approches systémiques et pluridisciplinaires, nourries des avancées scientifiques les plus récentes.

Par ses activités de formation, de recherche et d'appui et ses dispositifs partenariaux l'Institut Agro contribue à l'innovation (biologique, technologique, organisationnelle, sociale) dans les filières et au développement durable des territoires, à la transformation des systèmes et aux politiques publiques, en partenariat avec des organisations publiques et privées.

A travers ces activités, l'Institut Agro participe au rayonnement et à l'attractivité de la France et il concourt à la coopération scientifique, technique et pédagogique internationale.



### Organigramme de la direction générale de l'Institut Agro



### Organigramme général de l'Institut Agro Rennes-Angers au 15/11/2022

**DIRECTRICE** : Alessia Lefébure  
**DIRECTEUR DE LA RECHERCHE** : Dominique Vollet  
**DIRECTEUR DES ÉTUDES** : Romain Jeanet  
**SECRETAIRES GÉNÉRALES** : Gaëlle Malécot-Tamborini  
**SECRETAIRES GÉNÉRALES ADJOINTES** : Anne de Lamotte  
**ASSISTANTE** : Céline Milin

## direction

### directions & missions transversales

#### Direction des formations humaines & de la vie étudiante

— Directrice : Isabelle De Coeval —

#### Direction de la recherche

— Directeur : Dominique Vollet —  
 — Directeur adjoint : Olivier Le Pape (UMR) —  
 — Directrice adjointe : Maryline Hucher (doctorat) —

#### Direction des relations internationales

— Directrice : Cécile Dubas —

#### Direction des partenariats professionnels

— Directrice : Marie-Pierre Petitjean —

#### Direction de la communication

— Directrice : Estelle Faure —

#### Mission d'appui au pilotage, à la stratégie et DDPS

— Chef de mission : Ouenin Rouillé —  
 — Mission DDPS : Estelle Baurès —

### secrétariat général

#### Direction des ressources humaines

— Marion Martin-Chelet —

#### Direction des affaires financières

— Christèle Rollier —

#### Direction des systèmes d'information

— Jean-Charles Bertrand —

#### Direction du patrimoine et de la logistique

— Stéphane Chabrol —

#### Service de documentation

— Sophie Levert —

#### Service sécurité, santé au travail

— Eric Morreau —

#### Affaires juridiques

— Christophe Rivollan —

#### Domaine pédagogique et expérimental - Angers

— Rémi Garder —

### départements enseignement & recherche

#### Écologie

— Directrice : Florence Val —  
 — Co-directeur : Valéry Malécot —

#### ECS - Économie, gestion, société

— Directrice : Maryline Hucher —

#### MILPPAT - Milieu physique, paysage, territoire

— Directeur : Pierre-Emmanuel Bournet —  
 — Co-directrice : Zahra Thomas —

#### P3AN - Productions animales, agroalimentaire, nutrition

— Directrice : Françoise Nau —  
 — Co-directrice : Lucile Montagne —

#### Statistique, informatique

— Directeur : David Causeur —

#### SVAH - Sciences du végétal pour l'agriculture et l'horticulture

— Directrice : Edith Le Cadre-Borhélémy —  
 — Co-directeur : Olivier Leprince —

**Pôle Alimentation**  
**Pôle Halieutique, mer & littoral**  
**Pôle Paysage**

### unités de recherche

#### UNITÉS MIXTES DE RECHERCHE (UMR)

**BAGAP** - Biodiversité, agro-écologie et aménagement du paysage  
 — **PEGASE** - Physiologie, environnement, génétique pour l'animal et les systèmes d'élevage

— **DECOD** - Dynamique et durabilité des écosystèmes  
 — **SAS** - Sol, agro et hydrosystème spatialisé

— **ESO** - Espace et société  
 — **SMART-LERECO** - Structures et marchés agricoles, ressources et territoires

— **ICEPP** - Génétique, environnement et protection des plantes  
 — **IRHS** - Institut de recherche en horticulture et semences

— **STLO** - Sciences et technologie du lait et de l'œuf

#### UMR DONT

L'INSTITUT AGRO RENNES-ANGERS EST PARTENAIRE

— **IRISA** - Institut de recherche en informatique et systèmes aléatoires

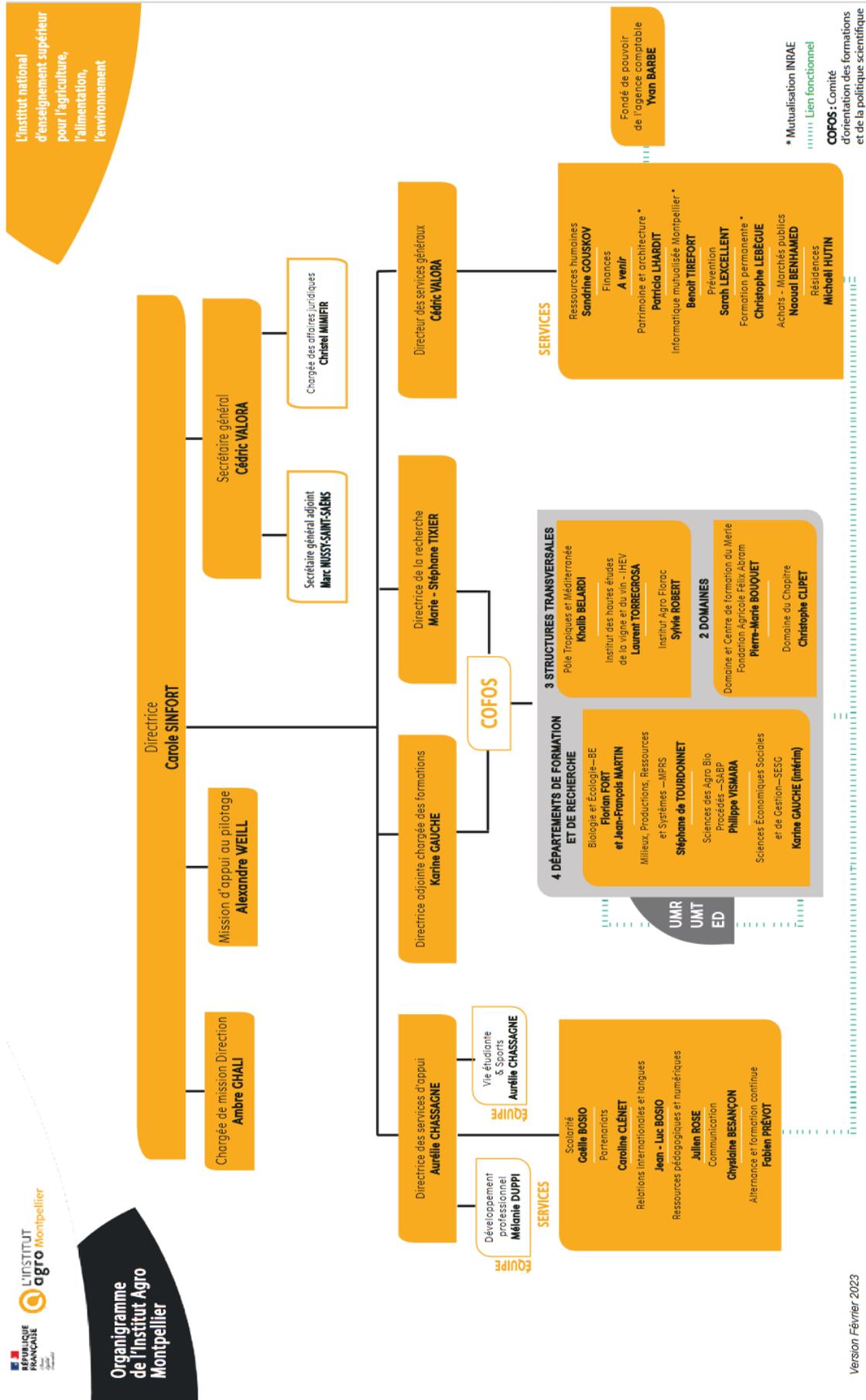
— **IRMAR** - Institut de recherche en mathématiques de Rennes

— **NUMECAN** - Nutrition, métabolismes et cancer

— **UNITE PROPRE (UP)**

**EPHOR** - Environnement physique de la plante horticole

# Organigramme général de l'Institut Agro Montpellier février 2023





## EFFECTIFS au 31/12/21

L'Institut Agro **875** personnels\*

L'Institut Agro Rennes-Angers **436** personnels

L'Institut Agro Montpellier **439** personnels

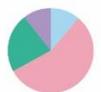
L'Institut Agro



**591** Tit. et Cont.MASA  
**284** Cont.budget



**207** Enseign.cherch  
**21** Enseignants  
**597** AITOS  
**50** Doctorants



**98** Cat A+  
**488** Cat A  
**198** Cat B  
**91** Cat C



**523** femmes  
**352** hommes

PERSONNELS DÉCLARÉS EN SITUATION DE HANDICAP

L'Institut Agro **40**  
L'Institut Agro Rennes-Angers **25**  
L'Institut Agro Montpellier **15**

L'Institut Agro Rennes-Angers



**330** Tit. et Cont.MASA  
**106** Cont.budget



**125** Enseign.cherch  
**20** Enseignants  
**263** AITOS  
**28** Doctorants



**49** Cat A+  
**234** Cat A  
**102** Cat B  
**51** Cat C



**255** femmes  
**181** hommes

ÂGE MOYEN DÉPART À LA RETRAITE

Rennes : femme 62 ans et 3 mois  
Rennes : homme 62 ans et 10 mois  
Montpellier : femme 63 ans et 6 mois  
Montpellier : homme 66 ans et 8 mois

L'Institut Agro Montpellier



**261** Tit. et Cont.MASA  
**178** Cont.budget



**82** Enseign.cherch  
**1** Enseignants  
**334** AITOS  
**22** Doctorants



**49** Cat A+  
**254** Cat A  
**96** Cat B  
**40** Cat C



**268** femmes  
**171** hommes

ÂGE MOYEN

L'Institut Agro : 47 ans et 0 mois  
Rennes : 47 ans et 6 mois  
Montpellier : 46 ans et 5 mois



## MOUVEMENTS

L'Institut Agro Rennes-Angers

**66**  
arrivées

**48**  
départs

L'Institut Agro Montpellier

**97**  
arrivées

**91**  
départs



## DEPENSES DE PERSONNEL

L'Institut Agro **58 433 028 €**

L'Institut Agro Rennes-Angers **30 793 554 €**

L'Institut Agro Montpellier **27 119 643 €**

\*L'Institut Agro compte également 3 personnels affectés à la direction générale de l'Institut Agro



## CONDITIONS DE TRAVAIL



745 personnels à temps plein  
95 personnels à temps partiel  
35 personnels à temps incomplet

5,4  
jours d'arrêts par  
personnel pour congé  
maladie ordinaire

5 861  
jours stockés sur  
CET au 31/12/2021

347  
personnels en situation  
de télétravail

252  
femmes

95  
hommes



## PROMOTIONS, AVANCEMENTS, CONCOURS ET EXAMENS PROFESSIONNELS

L'Institut Agro Rennes-Angers

L'Institut Agro Montpellier



19 personnels promus  
2 réussites concours  
5 réussites examen professionnel



19 agents promus  
14 réussites concours  
1 réussite examen professionnel



## FORMATION DU PERSONNEL

COÛTS PÉDAGOGIQUES ENGAGÉS

L'Institut Agro 155 830,99 €

L'Institut Agro Rennes-Angers 67 112,99 €

L'Institut Agro Montpellier 88 718 €



## PRÉVENTION, SANTÉ ET SÉCURITÉ AU TRAVAIL

**L'Institut Agro Rennes-Angers**

1 médecin du travail sur les campus de Rennes et Angers

194 examens réalisés dans le cadre du suivi médical

15 journées en 2021 permanence de 2 assistantes sociales sur les campus de Rennes et Angers

9 accidents de travail et de trajet pour 148 jours d'arrêt

1 dossier FIPHFP accepté et financé pour la prise en charge du handicap

1 cellule de suivi RH

11 940,20 € coûts pédagogiques engagés au titre de la formation des personnels

### **L'Institut Agro Montpellier**

**2** médecins du travail rattachés à la Mutualité sociale agricole  
et 1 convention AMETRA

**82** examens réalisés dans le cadre du suivi médical

**1/2** journée par mois permanence d'une assistante sociale

**6** accidents de travail et de trajet pour **30** jours d'arrêt

**1** cellule de veille et d'alerte au travail

**9 075 €** coûts pédagogiques engagés au titre de la formation des personnels



---

## **POLITIQUE SOCIALE**

### **L'Institut Agro**

**48 989 €** Coût restauration

**4 758 €** Coût transport - personnel contractuel

**60 043 €** Coût SFT - personnel contractuel

**4 840 €** Dispositif d'action sociale

### **L'Institut Agro Rennes-Angers**

**24 525 €** Coût restauration

**2 091 €** Coût transport - personnel contractuel

**16 068 €** Coût SFT - personnel contractuel

**1 840 €** Dispositif d'action sociale

### **L'Institut Agro Montpellier**

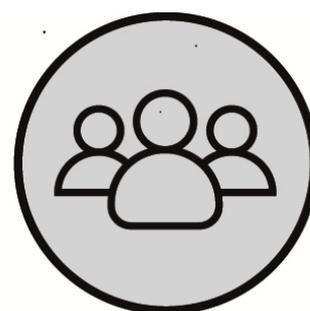
**24 464 €** Coût restauration

**2 667 €** Coût transport - personnel contractuel

**43 975 €** Coût SFT - personnel contractuel

**3 000 €** Dispositif d'action sociale

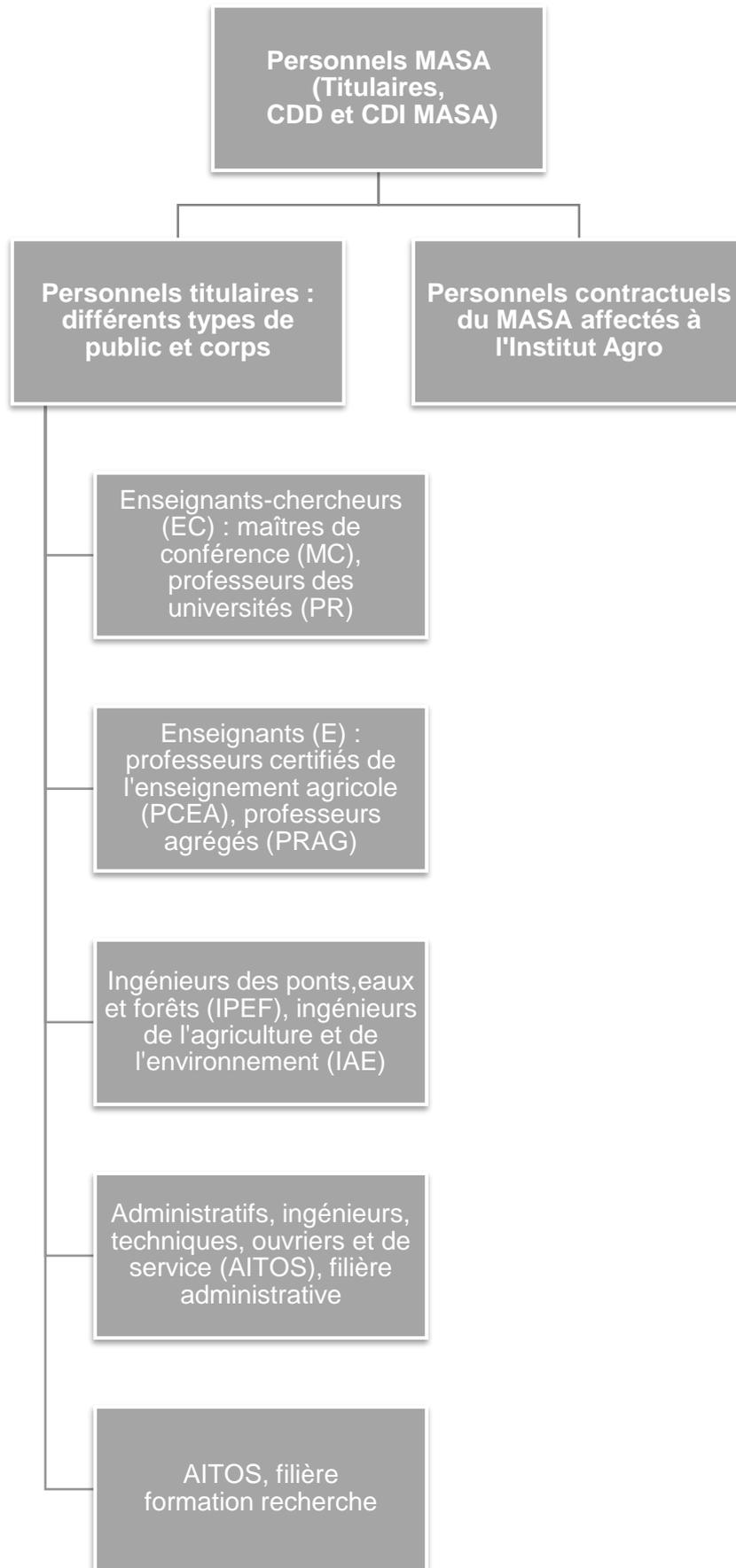
# Les effectifs

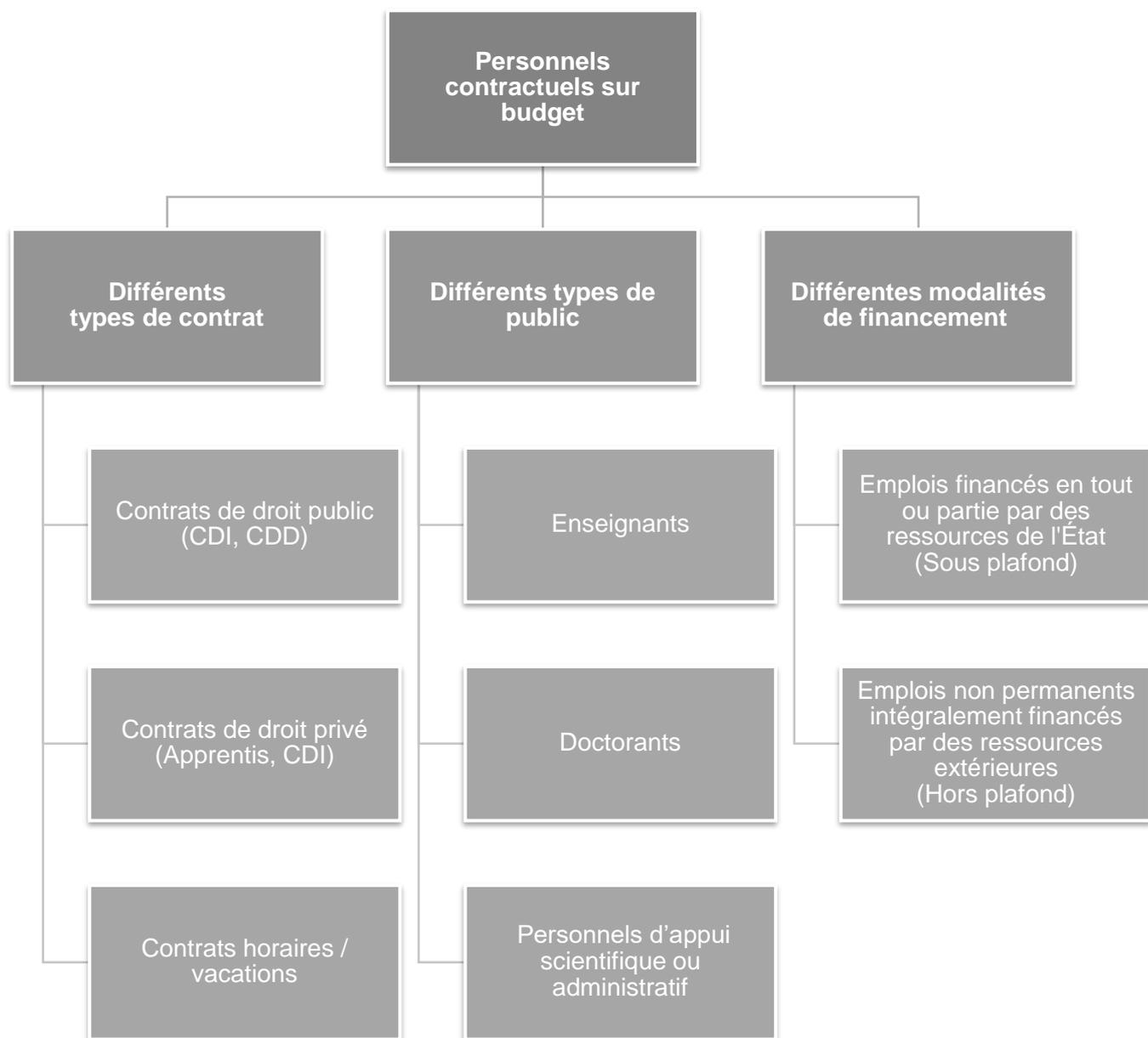


Les effectifs comprennent les personnels du Ministère de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire (personnels titulaires de la fonction publique, CDD et CDI MASA) affectés à l'Institut Agro, et les personnels contractuels sur budget en CDD ou CDI ayant signé un contrat de travail avec l'Institut Agro.

Effectifs : nombre de personnels présents au **31/12/2021**

# Structure des effectifs





**Les effectifs sont exprimés en nombre et en ETPT, en sous plafond (SP) et hors plafond (HP) :**

**En nombre** : nombre de personnes physiques au 31/12/2021

**ETPT** : l'Équivalent Temps Plein annuel Travaillé est proportionnel à l'activité d'un agent, mesuré par sa quotité de temps de travail et par sa période d'activité sur l'année civile.

Ex : un agent travaillant à 50 % sur une année complète est comptabilisé pour 0,5 ETPT.

**En sous plafond** : tous les emplois permanents (budget de l'établissement ou budget de l'État) ; les emplois non pérennes intégralement ou partiellement financés sur ressources propres ou sur un financement MASA / MESRI.

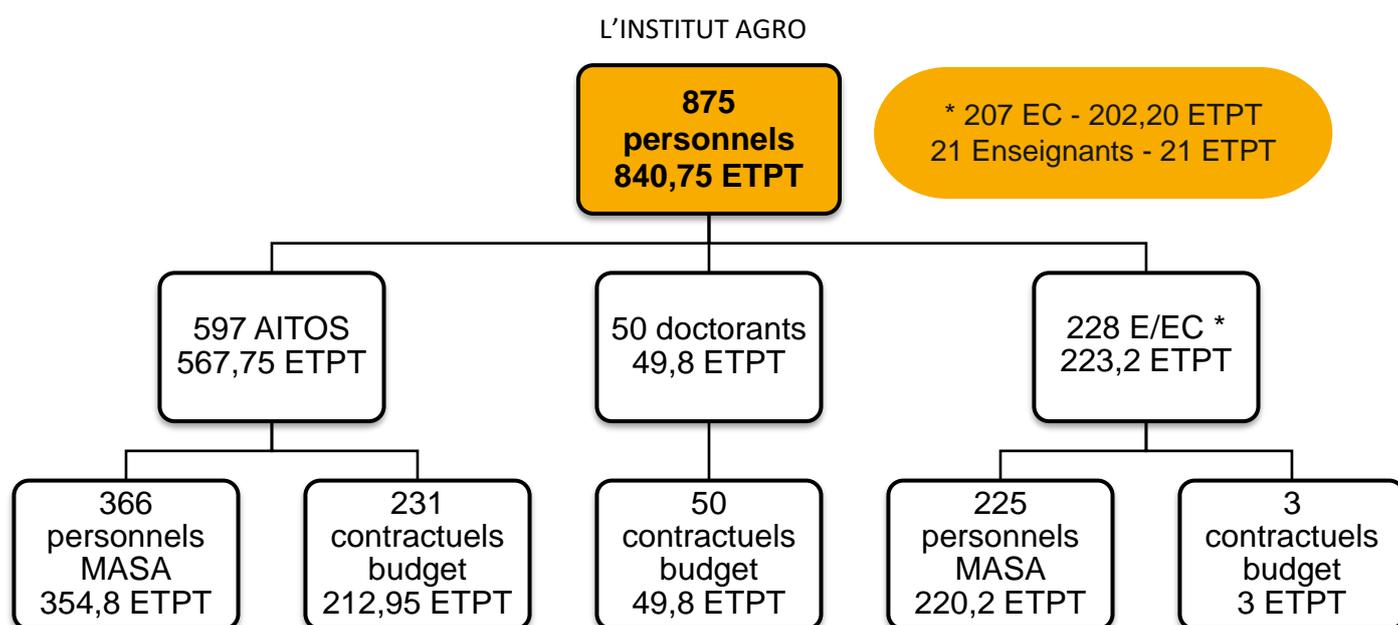
**En hors plafond** : contractuels n'exerçant pas de fonction pérenne et rémunérés sur des conventions couvrant le financement de l'emploi, ainsi que les apprentis quelle que soit l'origine du financement de leurs apprentissages, tel que défini par la circulaire budget de 2010 (DF-2MPAP-10-3035).

Les effectifs présentés sont ceux recensés au 31 décembre 2021.  
 Au **31 décembre 2021**, l'Institut Agro compte **875 personnels** :  
 436 personnels sont affectés à l'Institut Agro Rennes-Angers<sup>1</sup>.  
 439 personnels sont affectés à l'Institut Agro Montpellier.

Au 31/12/2021, l'Institut Agro emploie également :  
 - 15 personnels hors dotation, dont 5 apprentis, 1 mise à disposition, 8 renforts du fait de la crise sanitaire,  
 - 3 personnels au titre de l'Institut Agro  
 Soit 893 personnels.

## Répartition des effectifs

### Par fonction et statut



68 % de personnels MASA (titulaires et contrats), 32 % de personnels contractuels sur budget.

#### Rapport annuel sur l'état de la fonction publique - Édition 2022 - DGAFP

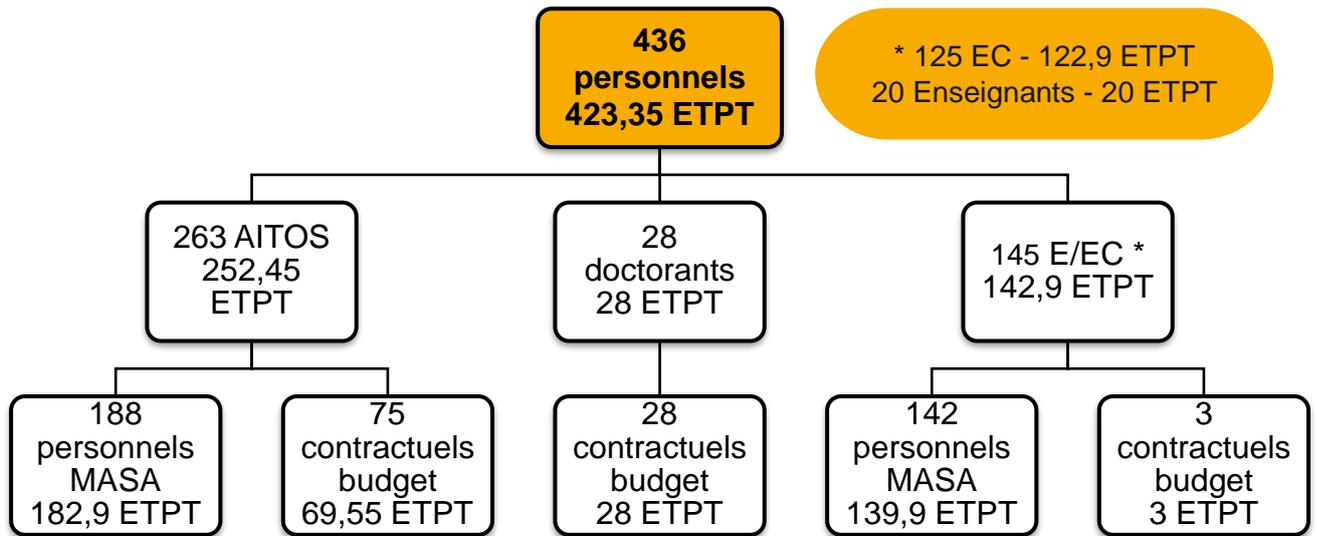
Au 31 décembre 2021, 5,66 millions d'agents travaillent au sein de la fonction publique en France, hors Mayotte, soit 50 100 de plus que fin 2019 (+ 0,9 %) sur un an, soit un emploi sur cinq. À ces agents publics s'ajoutent 35 500 contrats aidés

La fonction publique de l'État (FPE) emploie 45% des agents, soit 2,52 millions ; la fonction publique territoriale (FPT), emploie quant à elle 34 % des agents (1,93 million). Enfin, 1,21 million d'agents (21 %) travaillent au sein des hôpitaux et établissements médico- sociaux de la fonction publique hospitalière (FPH).

Au 31 décembre 2020, 53% des agents du MASA travaillent dans un établissement d'enseignement.

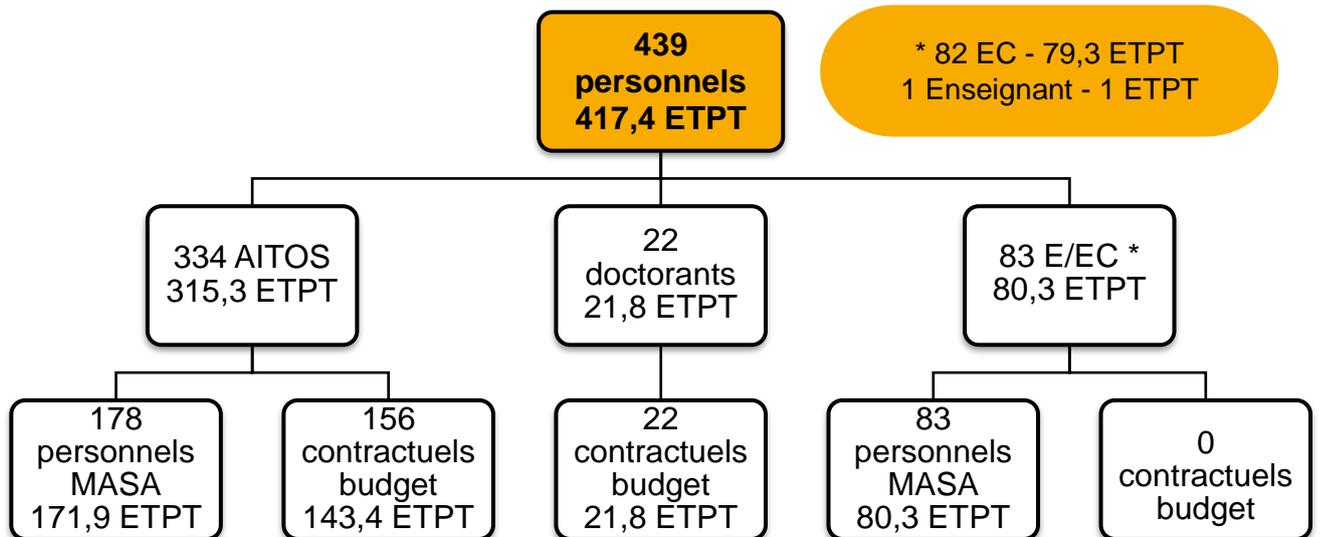
<sup>1</sup> Dans le bilan social des éditions précédant 2021, les effectifs de l'Institut Agro Rennes-Angers étaient présentés en nombre au titre de l'année civile et non pas au 31/12 de l'année civile. Au titre de l'année civile 2021, l'Institut Agro compte 973 personnels, 480 personnels sont affectés à l'Institut Agro Rennes-Angers, 493 personnels sont affectés à l'Institut Agro Montpellier

L'Institut Agro Rennes-Angers

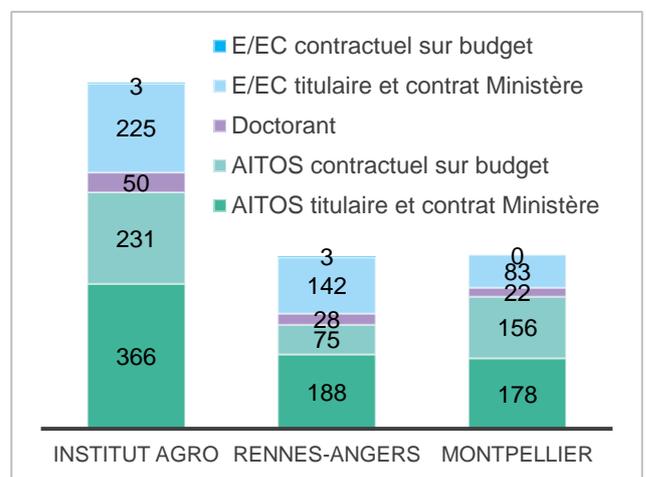
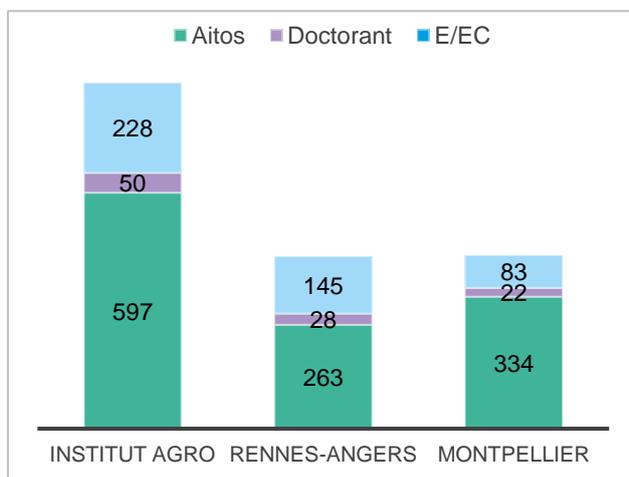


76 % de personnels MASA (titulaires et contrats), 24 % de personnels contractuels sur budget.

L'Institut Agro Montpellier



59 % de personnels MASA (titulaires et contrats), 41 % de personnels contractuels sur budget.



## Par plafond d'emplois

La notion d'Équivalent Temps Plein annuel Travaillé (ETPT) est l'unité de décompte dans laquelle sont exprimés les plafonds d'emplois. L'ETPT est proportionnel à l'activité d'un agent, mesuré par sa quotité de temps de travail et par sa période d'activité sur l'année civile.

Le plafond des autorisations d'emplois pour les personnels titulaires et contrats Ministère sous plafond, et pour les personnels contractuels sur budget sous plafond, est fixé chaque année par la loi de finances, et notifié pour chaque opérateur par le responsable de programme de l'administration de tutelle.

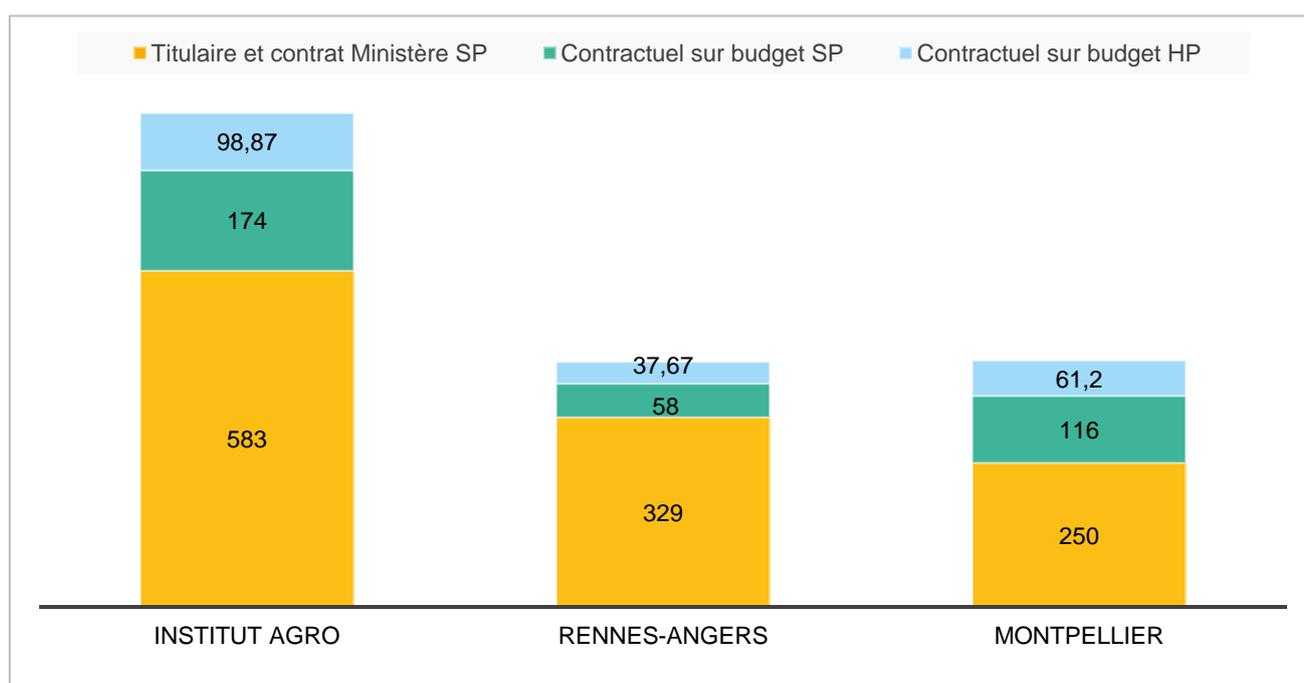
L'Institut Agro est concerné par le Programme 142 « enseignement supérieur agricole ».

Les personnels du programme 142 représentent environ 10% des effectifs du MASA (source MASA).

Le plafond des autorisations d'emplois pour les personnels contractuels sur budget hors plafond est fixé par le conseil d'administration de l'Institut Agro.

Pour l'année civile 2021, les plafonds d'emplois en ETPT s'élèvent respectivement à :

<i>Statut</i>	<b>TOTAL</b>	<b>INSTITUT AGRO</b>	<b>Rennes-Angers</b>	<b>Montpellier</b>
<i>Titulaire et contrat Ministère sous plafond</i>	583	4	329	250
<i>Contractuel sur budget sous plafond</i>	174	-	58	116
<i>Contractuel sur budget hors plafond</i>	98,87	-	37,67	61,20
<b>Total</b>	<b>855,87</b>	<b>4</b>	<b>424,67</b>	<b>427,20</b>



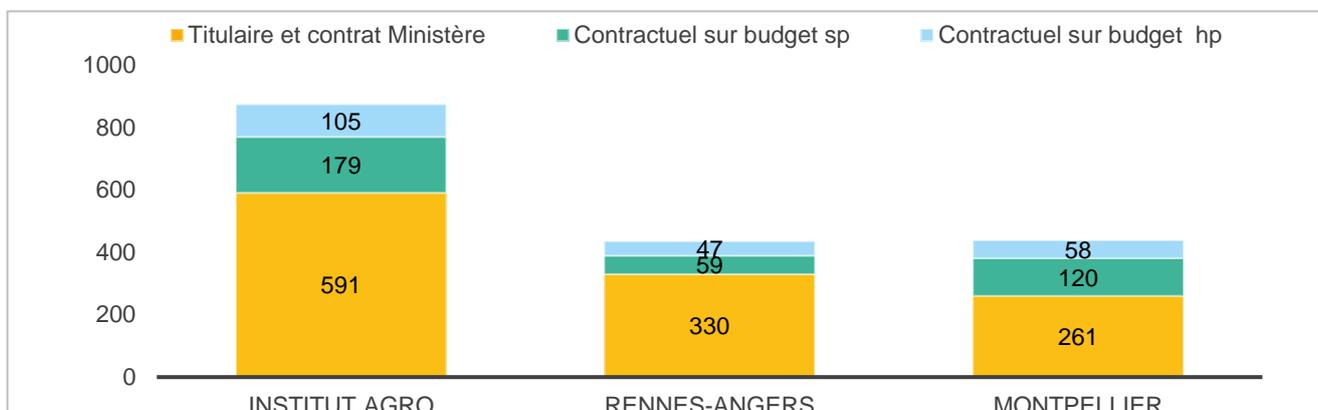
## Par statut et par genre

Personnel MASA 591 personnels

68 %

Contractuel sur budget 284 personnels

32 %



Nombre personnel au 31/12	INSTITUT AGRO		Rennes-Angers		Montpellier	
	H	F	H	F	H	F
<b>Sous plafond</b>	<b>313</b>	<b>457</b>	<b>160</b>	<b>229</b>	<b>153</b>	<b>228</b>
Contractuel sur budget	67	112	21	38	46	74
<i>Dont CDI</i>	<i>44</i>	<i>78</i>	<i>15</i>	<i>20</i>	<i>29</i>	<i>58</i>
<i>Dont CDD</i>	<i>23</i>	<i>34</i>	<i>6</i>	<i>18</i>	<i>17</i>	<i>16</i>
Titulaire	232	325	134	179	98	146
<i>Contrat Ministère</i>	<i>14</i>	<i>20</i>	<i>5</i>	<i>12</i>	<i>9</i>	<i>8</i>
<b>Hors plafond</b>	<b>39</b>	<b>66</b>	<b>21</b>	<b>26</b>	<b>18</b>	<b>40</b>
Contractuel sur budget	39	66	21	26	18	40
<b>Total</b>	<b>352</b>	<b>523</b>	<b>181</b>	<b>255</b>	<b>171</b>	<b>268</b>

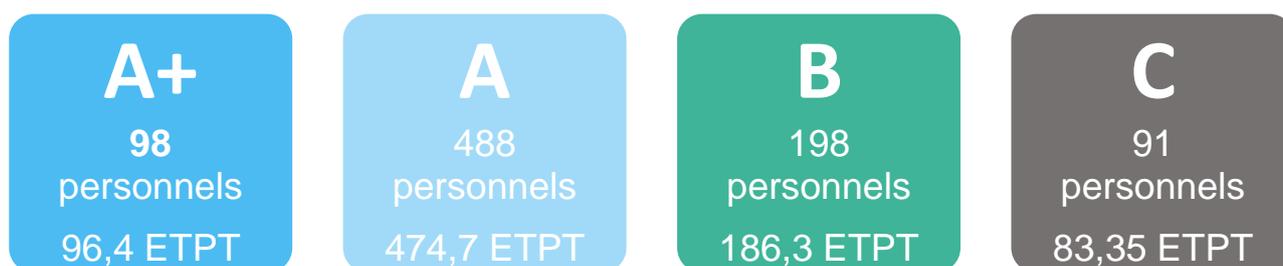
68 % des personnels contractuels de l'Institut Agro sur budget sous plafond sont en CDI (soit 2/3).  
43 % des personnels contractuels de l'Institut Agro sur budget sous plafond et hors plafond sont en CDI.

Valeur en ETP au 31/12	INSTITUT AGRO		Rennes-Angers		Montpellier	
	H	F	H	F	H	F
<b>Sous plafond</b>	<b>305,1</b>	<b>435,4</b>	<b>157,7</b>	<b>220,9</b>	<b>147,4</b>	<b>214,5</b>
Contractuel sur budget	61,9	103,6	19,4	36,4	42,5	67,2
<i>Dont CDI</i>	<i>40,1</i>	<i>70,9</i>	<i>13,4</i>	<i>18,6</i>	<i>26,7</i>	<i>52,3</i>
<i>Dont CDD</i>	<i>21,8</i>	<i>32,7</i>	<i>6</i>	<i>17,8</i>	<i>15,8</i>	<i>14,9</i>
Titulaire	229,4	312,4	133,3	173,0	96,1	139,4
<i>Contrat Ministère</i>	<i>13,8</i>	<i>19,4</i>	<i>5,0</i>	<i>11,5</i>	<i>8,8</i>	<i>7,9</i>
<b>Hors plafond</b>	<b>37,1</b>	<b>63,2</b>	<b>20,1</b>	<b>24,7</b>	<b>17</b>	<b>38,5</b>
Contractuel sur budget	37,1	63,2	20,1	24,7	17	38,5
<b>Total</b>	<b>342,2</b>	<b>498,6</b>	<b>177,8</b>	<b>245,6</b>	<b>164,4</b>	<b>253</b>

## Par catégorie

Catégorie A+ <sup>2</sup>	Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C
Fonctions supérieures d'encadrement, de direction, d'expertise, de contrôle ou d'inspection.	Fonctions d'étude, d'encadrement, de conception et de direction, d'enseignement	Fonctions d'application et de mise en œuvre des procédures	Fonctions techniques et d'exécution

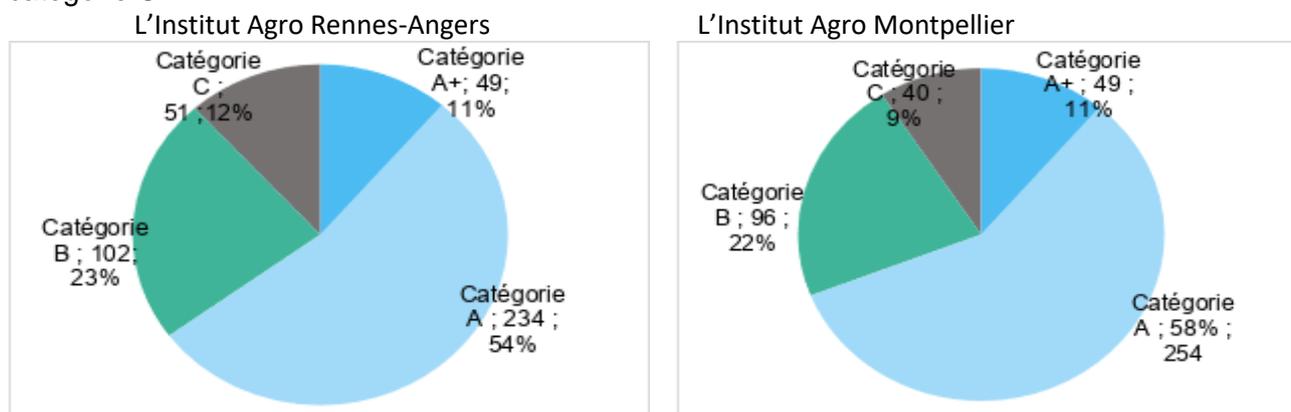
### L'INSTITUT AGRO



La catégorie A et A+ est structurellement fortement représentée dans un établissement public dont la mission est l'enseignement supérieur et la recherche. Cela se traduit notamment par :

- Un corps enseignant (enseignants et enseignants-chercheurs) appartenant à la catégorie A et A+ ;
- Le recrutement d'agents sur convention en appui aux projets de recherche essentiellement de niveau catégorie A.

67 % des personnel de l'Institut Agro sont de catégorie A et A+. 23% de catégorie B et 10% de catégorie C.

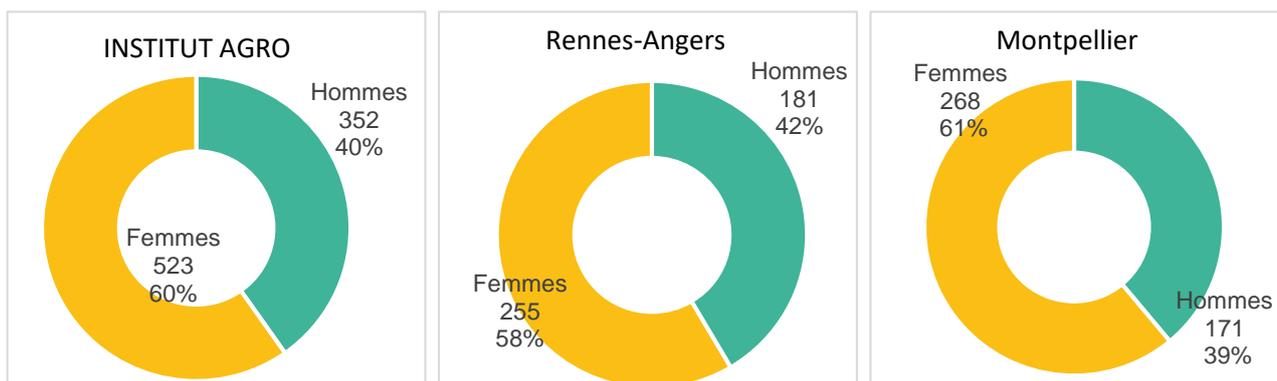


### Rapport annuel sur l'état de la fonction publique - Édition 2022 - DGAFP

En 2020, la fonction publique est composée de 37 % d'agents de catégorie A, de 17 % d'agents de catégorie B et de 45 % d'agents de catégorie C. La part des agents de catégorie A est stable par rapport à 2019 mais elle a augmenté de 3 points depuis 2011. Elle est beaucoup plus forte dans la FPE que dans les deux autres versants : fin 2020, 55 % des agents appartiennent à cette catégorie dans la FPE contre 13 % dans la FPT et 40 % dans la FPH (y compris médecins et internes). Le poids des enseignants explique la prépondérance de la catégorie A dans la FPE.

<sup>2</sup> Conformément aux critères déterminés par le Rapport annuel sur l'état de la fonction publique (édition 2009-2010) ; [... L'ensemble des corps ou emplois fonctionnels dont l'indice terminal du grade supérieur est au moins égal à la hors échelle B (HEB)]. Sont considérées « A+ » les populations de PR, d'IPEF, d'ISPV, SG, DG et l'inspecteur des finances publiques (n'intègre pas les IR).

## Par genre

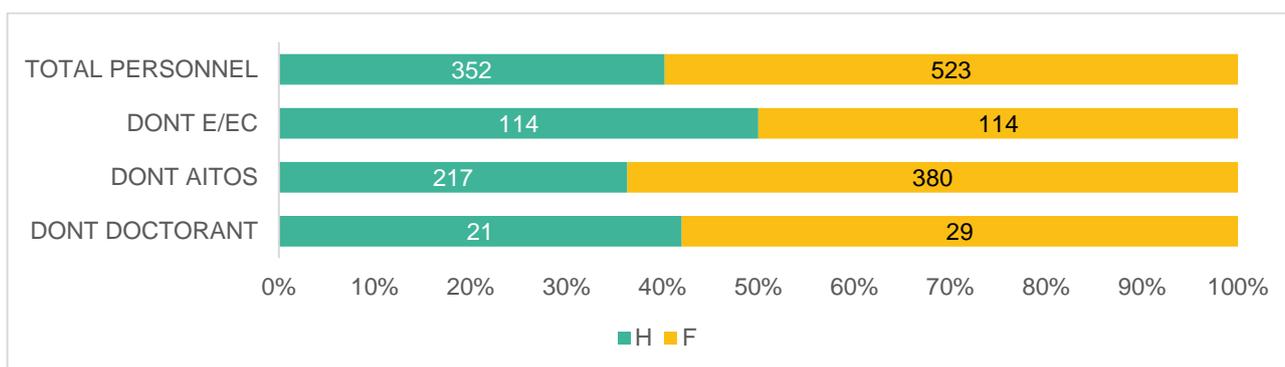


### Rapport annuel sur l'état de la fonction publique - Édition 2022 - DGAFP

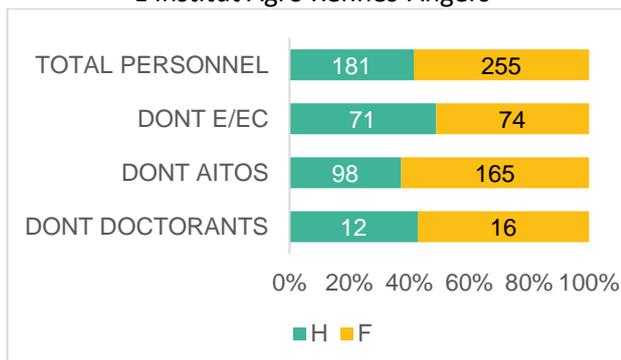
Les femmes représentent 63 % des agents publics, contre 46 % des salariés du secteur privé, et 43 % des agents de la catégorie A+.

## Par genre et par fonction

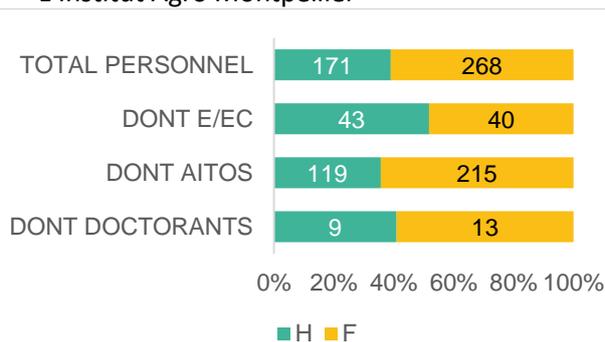
### L'INSTITUT AGRO



### L'Institut Agro Rennes-Angers



### L'Institut Agro Montpellier



### 875 personnels

On observe une représentation féminine plus importante (60 %), due à la composition de la population des personnels d'appui (AITOS).

### 228 personnels enseignants

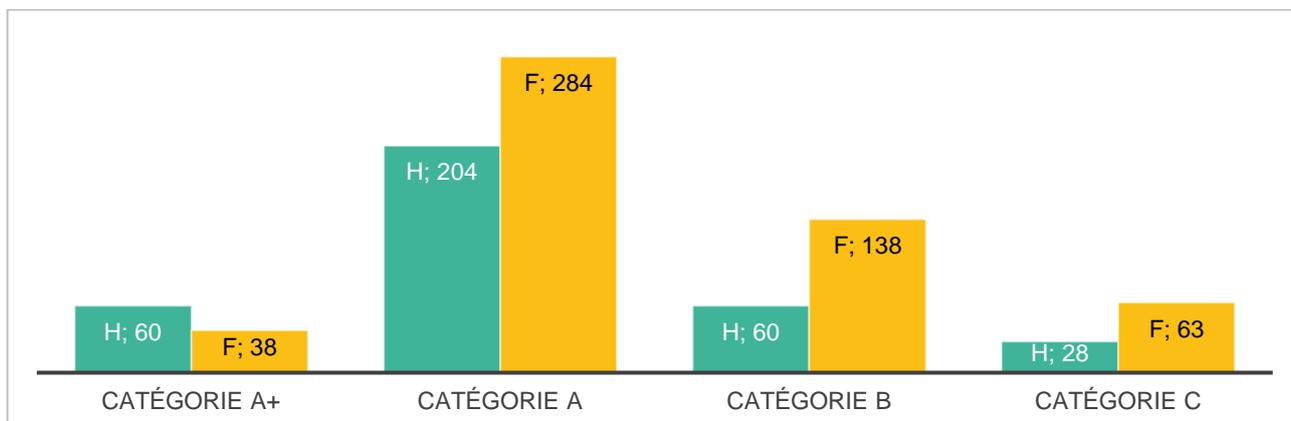
La population enseignante dans son ensemble (enseignants et enseignants-chercheurs) est à l'équilibre H/F (50 % / 50 %).

### 647 personnels AITOS et doctorants

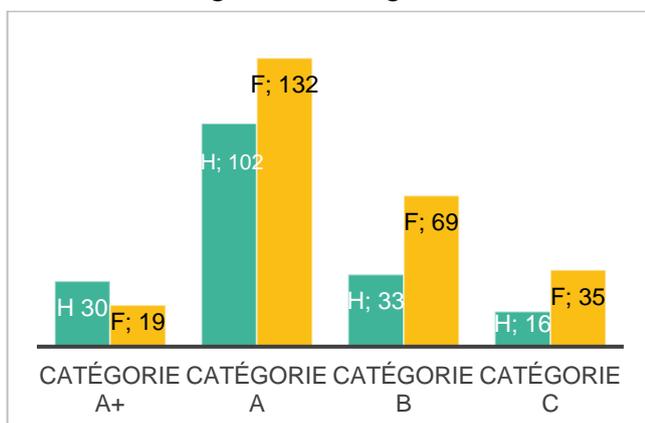
La population des personnels d'appui scientifique, technique et administratif (AITOS) et des doctorants est quant à elle féminisée (63 %).

## Par genre et par catégorie

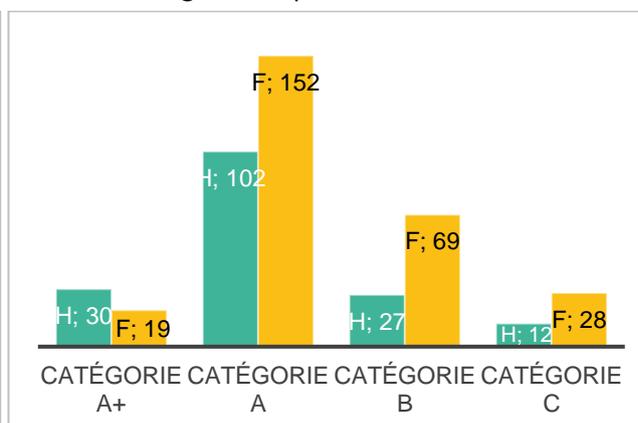
L'INSTITUT AGRO



L'Institut Agro Rennes-Angers



L'Institut Agro Montpellier



### Rapport annuel sur l'état de la fonction publique - Édition 2022 – DGAFP

Les femmes restent relativement peu nombreuses à occuper des postes de catégorie A+. Elles représentent 43 % des agents de cette catégorie, mais 67 % de l'ensemble des agents de catégorie A. Entre 2011 et 2020, leur part dans la catégorie A+ a augmenté de 5 points. Dans la FPE, les femmes occupent 41 % des postes de catégories A+ ; elles sont en revanche majoritaires sur ces postes dans la FPT (53 %) et la FPH (55 %).

## Par catégorie, genre, fonction et statut

### L'INSTITUT AGRO

	A+		A		B		C	
	H	F	H	F	H	F	H	F
<b>E/EC</b>	<b>50</b>	<b>31</b>	<b>64</b>	<b>83</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Tit.et Cont.MASA	50	31	64	80				
Cont.budget				3				
<b>Aitos</b>	<b>10</b>	<b>7</b>	<b>119</b>	<b>172</b>	<b>60</b>	<b>138</b>	<b>28</b>	<b>63</b>
Tit.et Cont.MASA	10	7	60	86	51	104	11	37
Cont.budget			59	86	9	34	17	26
<b>Doctorants</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>21</b>	<b>29</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Cont.budget			21	29				
<b>Sous-total</b>	<b>60</b>	<b>38</b>	<b>204</b>	<b>284</b>	<b>60</b>	<b>138</b>	<b>28</b>	<b>63</b>
<b>Total</b>	<b>98</b>		<b>488</b>		<b>198</b>		<b>91</b>	

70 % des personnels cont.budget sont de catégorie A/A+, 15 % de catégorie B et 15% de catégorie C.

### L'Institut Agro Rennes-Angers

	A+		A		B		C	
	H	F	H	F	H	F	H	F
<b>E/EC</b>	<b>27</b>	<b>16</b>	<b>44</b>	<b>58</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Tit.et Cont.MASA	27	16	44	55				
Cont.budget				3				
<b>Aitos</b>	<b>3</b>	<b>3</b>	<b>46</b>	<b>58</b>	<b>33</b>	<b>69</b>	<b>16</b>	<b>35</b>
Tit.et Cont.MASA	3	3	30	33	29	59	6	25
Cont.budget			16	25	4	10	10	10
<b>Doctorants</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>12</b>	<b>16</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Cont.budget			12	16				
<b>Sous-total</b>	<b>30</b>	<b>19</b>	<b>102</b>	<b>132</b>	<b>33</b>	<b>69</b>	<b>16</b>	<b>35</b>
<b>Total</b>	<b>49</b>		<b>234</b>		<b>102</b>		<b>51</b>	

### L'Institut Agro Montpellier

	A+		A		B		C	
	H	F	H	F	H	F	H	F
<b>E/EC</b>	<b>23</b>	<b>15</b>	<b>20</b>	<b>25</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Tit.et Cont.MASA	23	15	20	25	0	0	0	0
Cont.budget								
<b>Aitos</b>	<b>7</b>	<b>4</b>	<b>73</b>	<b>114</b>	<b>27</b>	<b>69</b>	<b>12</b>	<b>28</b>
Tit.et Cont.MASA	7	4	30	53	22	45	5	12
Cont.budget			43	61	5	24	7	16
<b>Doctorants</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>9</b>	<b>13</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Cont.budget			9	13				
<b>Sous-total</b>	<b>30</b>	<b>19</b>	<b>102</b>	<b>152</b>	<b>27</b>	<b>69</b>	<b>12</b>	<b>28</b>
<b>Total</b>	<b>49</b>		<b>254</b>		<b>96</b>		<b>40</b>	

# Effectifs des personnels reconnus travailleurs handicapés

Le handicap est défini comme toute altération substantielle durable ou définitive d'une ou plusieurs fonctions physiques, sensorielles, mentales, cognitives, psychiques ou d'un trouble de santé invalidant qui limite l'activité ou restreint la participation à la vie en société.

La loi du 10 juillet 1987 a fixé à l'ensemble des employeurs, publics comme privés, l'obligation de compter au moins 6% de travailleurs handicapés et assimilés au sein de leurs effectifs. Dans la fonction publique, les employeurs qui ne se conforment pas à cette obligation doivent verser une contribution au fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique (FIPHFP). C'est la personne qui se déclare auprès de son employeur de façon volontaire, en remettant sa Reconnaissance de la Qualité de Travailleur Handicapé (RQTH).

L'Institut Agro n'atteint pas le taux légal mais des actions sont menées afin d'améliorer le taux d'emploi des travailleurs handicapés. Ces actions sont portées par les référents handicap nommés dans chaque école : ainsi chaque année l'Institut Agro organise des actions dans le cadre de la Semaine européenne pour l'emploi des personnes handicapées (SEEPH). Ces actions ont vocation à être développées (organisation du Duo Day pour la première fois en 2022).

	INSTITUT AGRO	Rennes-Angers	Montpellier
<i>Nombre de personnel déclaré en situation de handicap</i>	<b>40</b> <b>Soit 4,57% de l'effectif global</b>	<b>25</b>	<b>15</b>
<i>Recours à des établissements et services d'aide par le travail (ESAT) qui emploient des personnes handicapées</i>	<b>25 649 €</b>	<b>10 809 €</b>	<b>14 840 €</b>

## Rapport annuel sur l'état de la fonction publique - Édition 2022 - DGAFP

En 2020, 4 % des agents de la fonction publique sont reconnus comme étant travailleurs handicapés ou perçoivent l'allocation aux adultes handicapés (AAH). Cette part est similaire à celle du privé.

## Données démographiques

### Âge moyen de départ à la retraite en 2021

Rennes-Angers	E/EC et Aitos	E/EC	Aitos
<i>MASA et cont.budget</i>	<b>62 ans et 6 mois</b>	<b>65 ans et 5 mois</b>	<b>61 ans et 4 mois</b>
<i>MASA et cont.budget homme</i>	62 ans et 10 mois	65 ans et 5 mois	61 ans et 7 mois
<i>MASA et cont.budget femme</i>	62 ans et 3 mois	65 ans et 5 mois	61 ans et 2 mois
Montpellier	E/EC et Aitos	E/EC	Aitos
<i>MASA et cont.budget</i>	<b>64 ans et 9 mois</b>	<b>66 ans et 6 mois</b>	<b>64 ans et 2 mois</b>
<i>MASA et cont.budget homme</i>	66 ans et 8 mois	66 ans et 6 mois	67 ans et 1 mois

## Rapport annuel sur l'état de la fonction publique - Édition 2022 - DGAFP

L'âge moyen de départ à la retraite augmente en 2021. L'augmentation pour les fonctionnaires de la FPE, hors ceux de La Poste et d'Orange, est de un mois (62 ans et 2 mois), et de trois mois dans FPT (62 ans) et la FPH (60 ans et 7 mois).

### Âge moyen au 31/12/2021 - Statut

INSTITUT AGRO	E/EC, Aitos et doctorant	E/EC	Aitos	Doctorant
<i>MASA et cont.budget</i>	47 ans 0 mois	50 ans 2 mois	47 ans 8 mois	26 ans 9 mois
<i>MASA</i>	50 ans 5 mois	51 ans -1 mois	51 ans -1 mois	-
<i>Cont.budget CDI</i>	48 ans 7 mois	47 ans 7 mois	48 ans 7 mois	-
<i>Cont.budget CDD</i>	33 ans 9 mois	33 ans 4 mois	36 ans 6 mois	26 ans 9 mois

Rennes-Angers	E/EC, Aitos et doctorant	E/EC	Aitos	Doctorants
<i>MASA et cont.budget</i>	47 ans 6 mois	50 ans 6 mois	48 ans 3 mois	27 ans 1 mois
<i>MASA</i>	50 ans 7 mois	51 ans 3 mois	51 ans 1 mois	-
<i>Cont.budget CDI</i>	48 ans 10 mois	47 ans 7 mois	49 ans 1 mois	-
<i>Cont.budget CDD</i>	32 ans 3 mois	30 ans 6 mois	35 ans 10 mois	27 ans 1 mois

Montpellier	E/EC, Aitos et doctorant	E/EC	Aitos	Doctorant
<i>MASA et cont.budget</i>	46 ans 5 mois	48 ans 8 mois	47 ans 2 mois	26 ans 5 mois
<i>MASA</i>	50 ans 3 mois	48 ans 8 mois	51 ans 1 mois	-
<i>Cont.budget CDI</i>	48 ans 6 mois	-	48 ans 6 mois	-
<i>Cont.budget CDD</i>	34 ans 8 mois	-	36 ans 10 mois	26 ans 5 mois

#### Rapport annuel sur l'état de la fonction publique - Édition 2021 - DGAFP

En 2020, l'âge moyen des agents de la fonction publique est de 44 ans contre 42 ans dans le secteur privé. La fonction publique compte 2,4 agents de 50 ans et plus pour 1 de moins de 30 ans, alors que ce ratio est de 1,5. Dans la FPE, l'âge moyen est de 43 ans. Hors militaires, il est de 44 ans.

### Âge moyen au 31/12/2021 - Catégorie

INSTITUT AGRO	Catégorie A+	Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C
<i>MASA et cont.budget</i>	55 ans 1 mois	43 ans 8 mois	50 ans 4 mois	48 ans 7 mois
<i>MASA</i>	55 ans 1 mois	48 ans 1 mois	51 ans 8 mois	51 ans 1 mois
<i>Cont.budget CDI</i>	-	48 ans 1 mois	50 ans 9 mois	47 ans 8 mois
<i>Cont.budget CDD</i>	-	32 ans 6 mois	37 ans 0 mois	41 ans 4 mois
<b>Rennes-Angers</b>	Catégorie A+	Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C

<i>MASA et cont.budget</i>	54 ans 5 mois	44 ans 6 mois	49 ans 7 mois	50 ans 4 mois
<i>MASA</i>	54 ans 5 mois	48 ans 5 mois	51 ans 10 mois	52 ans 4 mois
<i>Cont.budget CDI</i>	-	49 ans 2 mois	42 ans 8 mois	52 ans 4 mois
<i>Cont.budget CDD</i>	-	31 ans 6 mois	27 ans 9 mois	40 ans 10 mois

Montpellier	Catégorie A+	Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C
<i>MASA et cont.budget</i>	55 ans 9 mois	43 ans -1 mois	51 ans 1 mois	46 ans 5 mois
<i>MASA</i>	55 ans 9 mois	47 ans 7 mois	51 ans 6 mois	48 ans 11 mois
<i>Cont.budget CDI</i>	-	47 ans 8 mois	53 ans 5 mois	45 ans 0 mois
<i>Cont.budget CDD</i>	-	33 ans 1 mois	40 ans 10 mois	42 ans 5 mois

#### Rapport annuel sur l'état de la fonction publique - Édition 2022 - DGAFP

Dans les trois versants, les agents de catégories A+ sont les plus âgés ; ils ont en moyenne 50 ans, contre 43 ans pour les agents de catégories A et B et 44 ans pour les agents de catégorie C.

#### Age moyen au 31/12/2021 - Genre

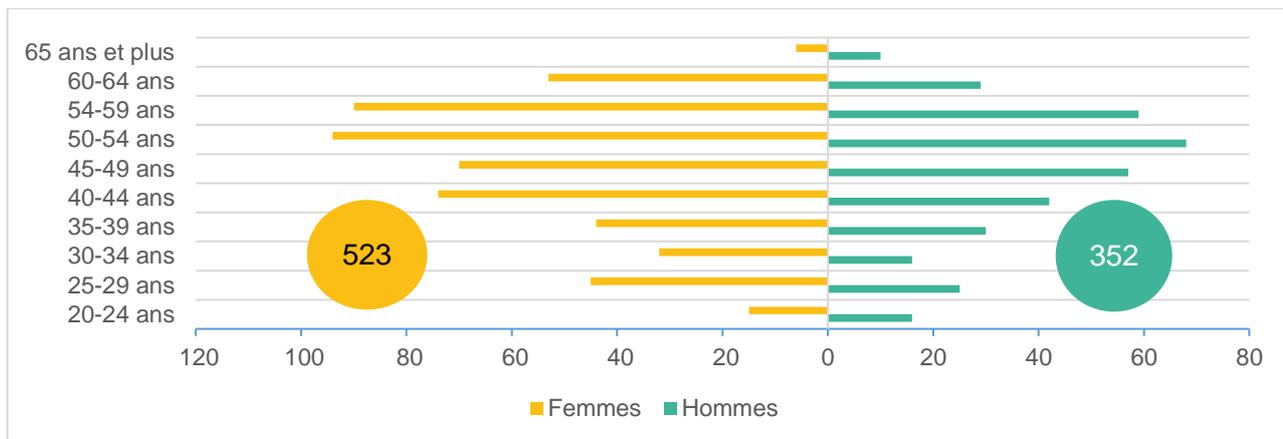
INSTITUT AGRO	Homme	Femme
<i>MASA et cont.budget</i>	47 ans 2 mois	46 ans 10 mois
<i>MASA</i>	50 ans 3 mois	50 ans 7 mois
<i>Cont.budget CDI</i>	49 ans 4 mois	48 ans 2 mois
<i>Cont.budget CDD</i>	34 ans 1 mois	33 ans 6 mois

Rennes-Angers	Homme	Femme
<i>MASA et cont.budget</i>	47 ans 5 mois	47 ans 6 mois
<i>MASA</i>	50 ans 3 mois	50 ans 10 mois
<i>Cont.budget CDI</i>	49 ans 10 mois	48 ans 2 mois
<i>Cont.budget CDD</i>	31 ans 3 mois	33 ans 1 mois

Montpellier	Homme	Femme
<i>MASA et cont.budget</i>	46 ans 10 mois	46 ans 3 mois
<i>MASA</i>	50 ans 2 mois	50 ans 4 mois
<i>Cont.budget CDI</i>	49 ans 1 mois	48 ans 2 mois
<i>Cont.budget CDD</i>	35 ans 10 mois	33 ans 10 mois

## Pyramide globale des âges au 31 décembre 2021

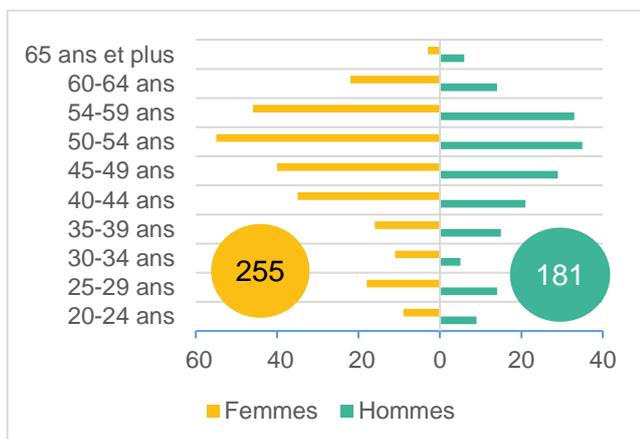
### L'INSTITUT AGRO



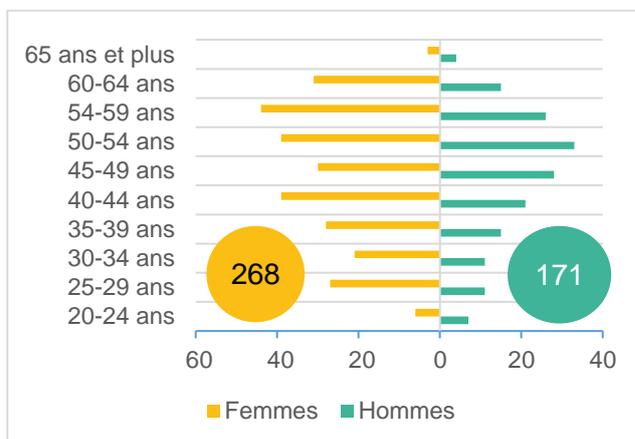
	Femmes	Hommes	Total
<i>45 ans et +</i>	313	223	536
<i>Moins de 45 ans</i>	210	129	339

La pyramide globale des âges de l'Institut Agro met en lumière une population vieillissante, avec notamment une forte représentation des 45 ans et + qui représentent 61,2% de l'effectif total.

### L'Institut Agro Rennes-Angers



### L'Institut Agro Montpellier



	Femmes	Hommes	Total		Femmes	Hommes	Total
<i>45 ans et +</i>	166	117	283	<i>45 ans et +</i>	147	106	253
<i>Moins de 45 ans</i>	89	64	153	<i>Moins de 45 ans</i>	121	65	186

## Pyramide des âges par statut au 31 décembre 2021

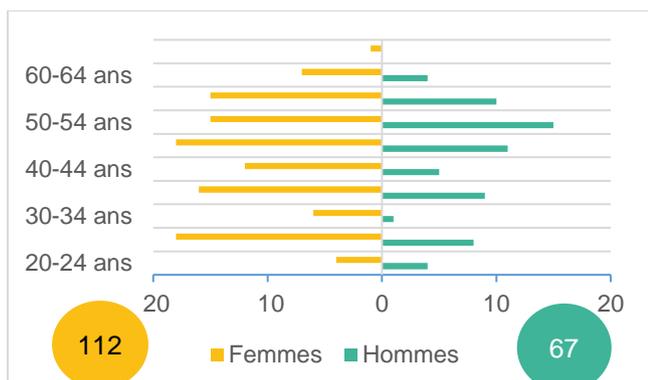
### L'INSTITUT AGRO Titulaire et contrat Ministère



	Femmes	Hommes	Total
45 ans et +	249	180	429
Moins de 45 ans	96	66	162

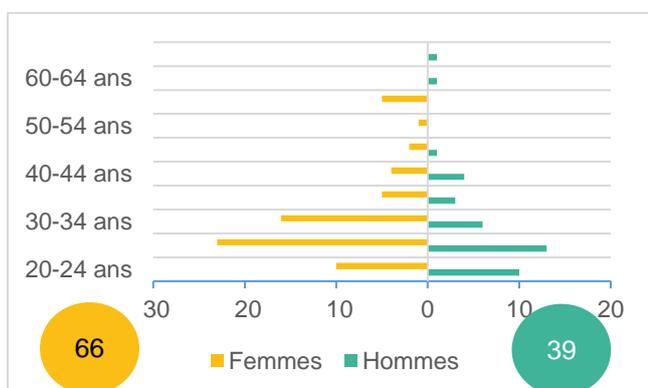
La pyramide des âges des personnels titulaires de l'Institut Agro confirme le vieillissement de la population. Les 45 ans et + représentent 72,6% de la population.

### L'INSTITUT AGRO Contractuel sur budget sous plafond



	Femmes	Hommes	Total
45 ans et +	56	40	96
Moins de 45 ans	56	27	83

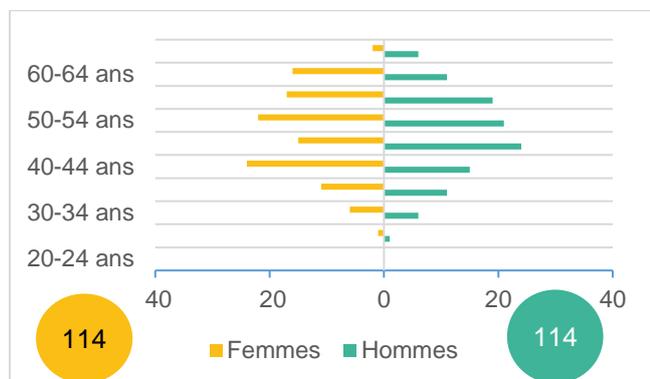
### L'INSTITUT AGRO Contractuel sur budget hors plafond



	Femmes	Hommes	Total
45 ans et +	8	3	11
Moins de 45 ans	58	36	94

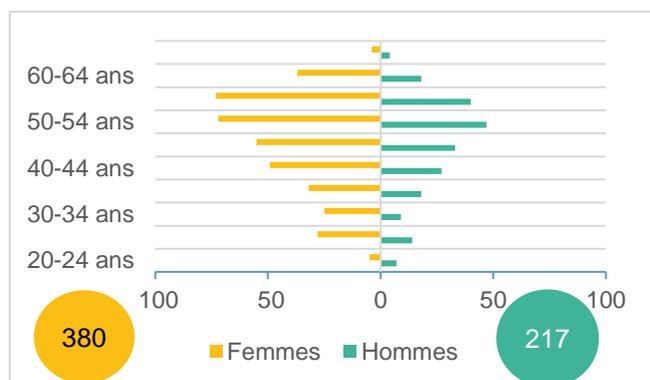
## Pyramide des âges par fonction au 31 décembre 2021

### L'INSTITUT AGRO Enseignant-chercheur et enseignant



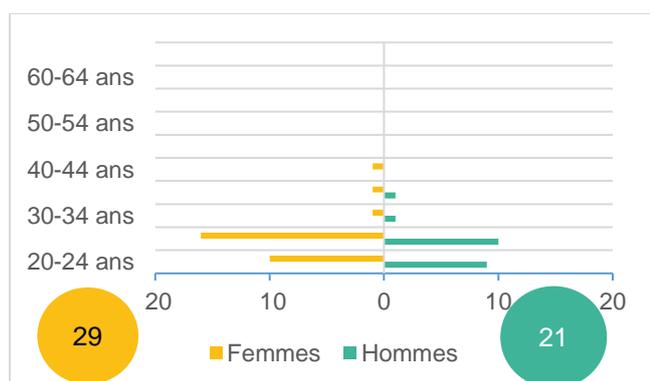
	Femmes	Hommes	Total
45 ans et +	72	81	153
Moins de 45 ans	42	33	75

### L'INSTITUT AGRO AITOS



	Femmes	Hommes	Total
45 ans et +	241	142	383
Moins de 45 ans	139	75	214

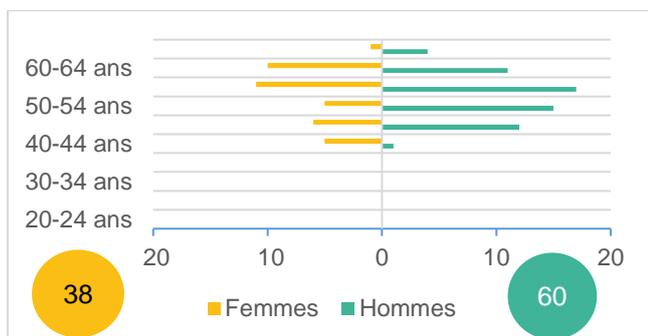
### L'INSTITUT AGRO Doctorant



	Femmes	Hommes	Total
45 ans et +	-	-	-
Moins de 45 ans	29	21	50

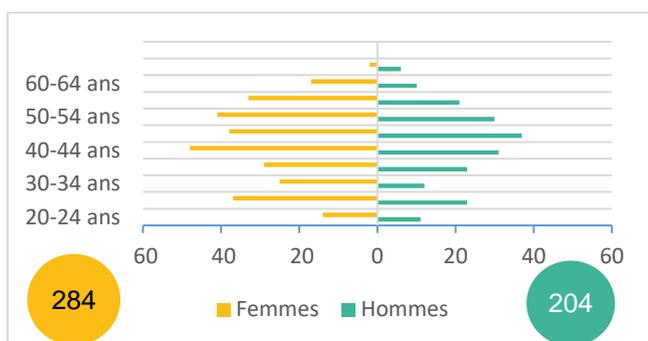
## Pyramide des âges par catégorie au 31 décembre 2021

### L'INSTITUT AGRO Catégorie A+



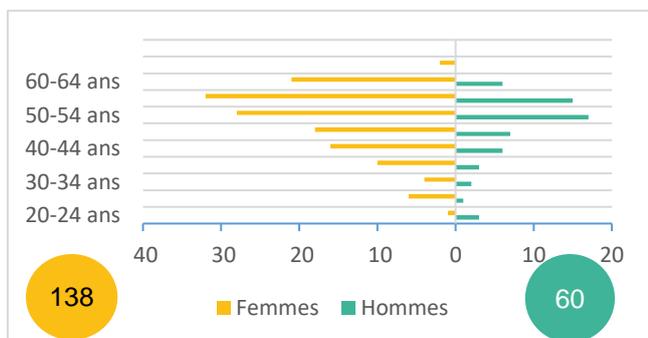
	Femmes	Hommes	Total
45 ans et +	33	59	92
Moins de 45 ans	5	1	6

### L'INSTITUT AGRO Catégorie A



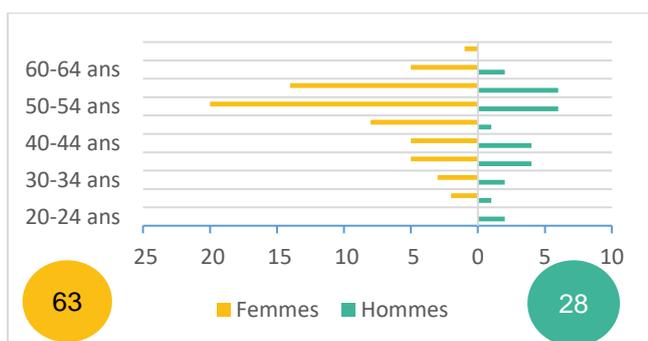
	Femmes	Hommes	Total
45 ans et +	131	104	235
Moins de 45 ans	153	100	253

### L'INSTITUT AGRO Catégorie B



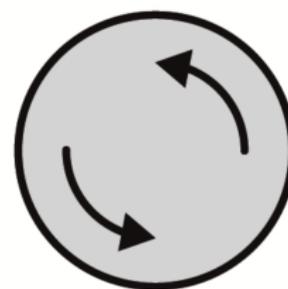
	Femmes	Hommes	Total
45 ans et +	101	45	146
Moins de 45 ans	37	15	52

### L'INSTITUT AGRO Catégorie C



	Femmes	Hommes	Total
45 ans et +	48	15	63
Moins de 45 ans	15	13	28

# Mouvements de personnel



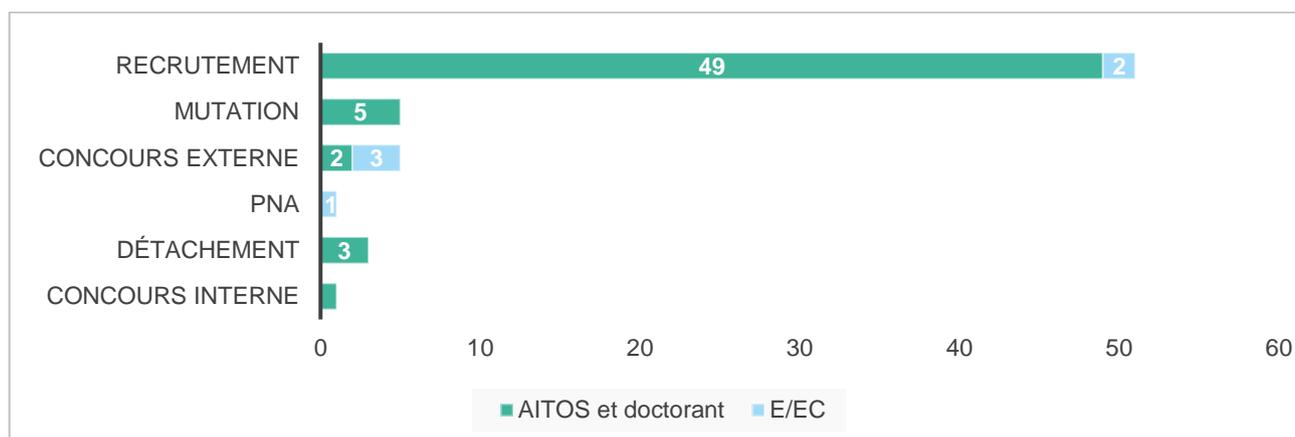
Les mouvements de personnels comprennent les arrivées et les départs observés dans l'année civile. Une arrivée est une prise de fonction au cours de l'année civile. Certains agents changent de statut (de contractuels établissement à contractuels d'État par exemple, ils n'apparaissent ni dans les départs, ni dans les arrivées).

# Répartition des agents recrutés / Nombre d'arrivées

L'Institut Agro Rennes-Angers

**+66**  
personnels

Répartition des arrivées par type et par statut de personnels



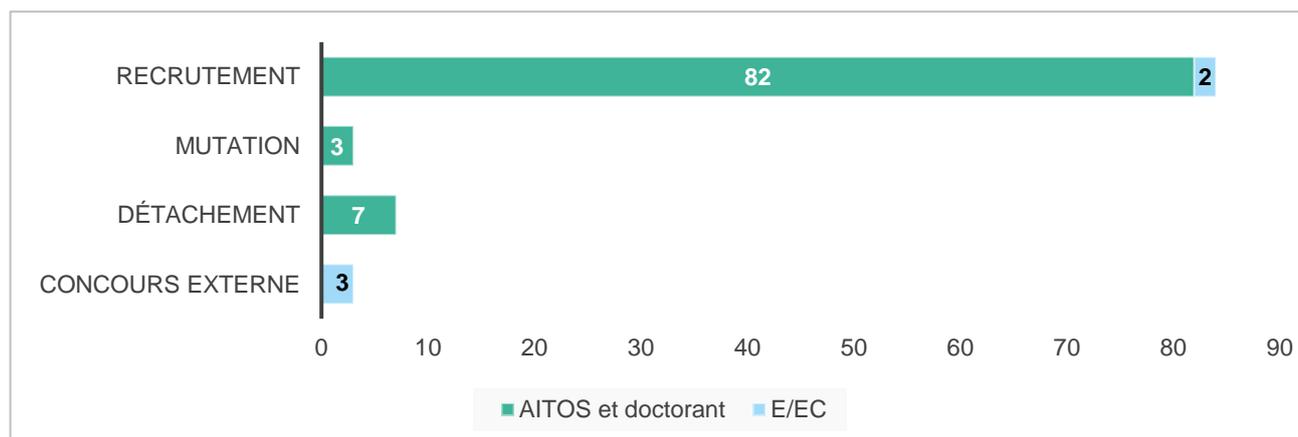
	AITOS et doctorant						E/EC					
	TIT & Cont. MASA		Cont. budget sous plaf.		Cont. budget hors plaf.		TIT & Cont. MASA		Cont. budg et sous plaf.		Cont. budget hors plaf.	
	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F
<b>Concours externe</b>		2					2	1				
<b>Concours interne</b>	1											
<b>Détachement</b>	2	1										
<b>Position normale d'activité (PNA)</b>								1				
<b>Mutation</b>	2	3										
<b>Recrutement</b>	3	4	2	2	20	18	1	1				
<i>Dont doctorant</i>					6	5						
<i>Dont post doctorant</i>					2	3						
<i>Dont apprenti</i>					1							
<i>Dont étudiant</i>												
<b>Total</b>	<b>8</b>	<b>10</b>	<b>2</b>	<b>2</b>	<b>20</b>	<b>18</b>	<b>3</b>	<b>3</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>

# Répartition des agents recrutés / Nombre d'arrivées

L'Institut Agro Montpellier

**+97**  
personnels

Répartition des arrivées par type et par statut de personnels



	AITOS et doctorant						E/EC					
	TIT & Cont. MASA		Cont. budget sous plaf.		Cont. budget hors plaf.		TIT & Cont. MAA		Cont. budg et sous plaf.		Cont. budget hors plaf.	
	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F
<b>Concours externe</b>							1	2				
<b>Détachement</b>	3	4										
<b>Mutation</b>	1	2										
<b>Recrutement</b>	4	6	25	31	5	11	1	1				
<i>Dont doctorant</i>			7	6								
<i>Dont post doctorant</i>												
<i>Dont apprenti</i>			2	1								
<i>Dont étudiant</i>			9	13								
<b>Total</b>	<b>8</b>	<b>12</b>	<b>25</b>	<b>31</b>	<b>5</b>	<b>11</b>	<b>2</b>	<b>3</b>				

Les offres d'emploi sont publiées sur place de l'emploi public (PEP) et sur le site Internet des écoles internes. Elles sont diffusées au sein des réseaux professionnels.

## Rapport annuel sur l'état de la fonction publique - Édition 2022 - DGAFP

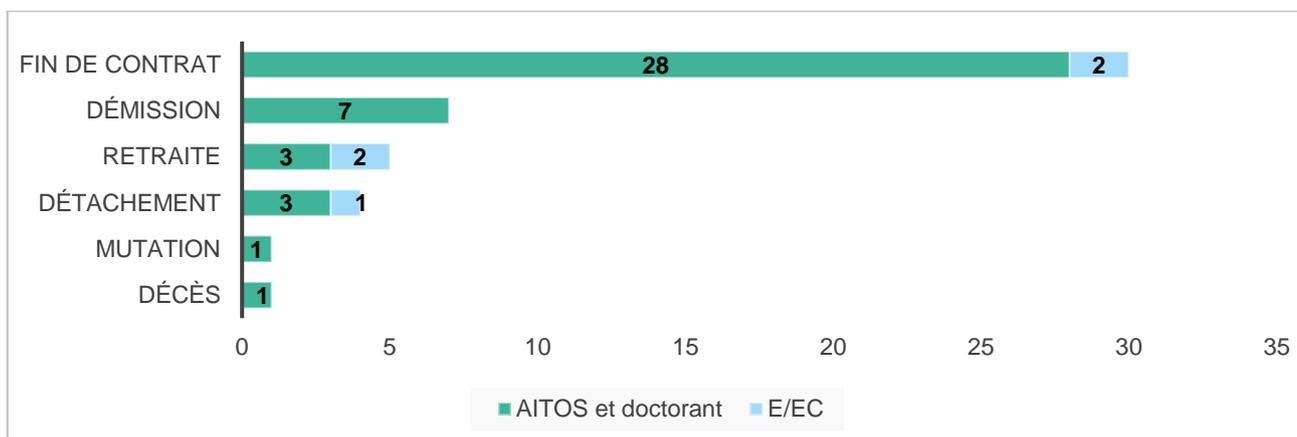
La PEP est le 1er site d'emploi commun aux trois versants de la fonction publique avec plus de sept millions de visiteurs. Ce sont près de 55 000 offres d'emploi qui sont proposées en permanence et près de 200 000 personnes sont inscrites pour rejoindre la fonction publique ou effectuer une démarche de mobilité.

# Nombre de départs

L'Institut Agro Rennes-Angers

**-48**  
personnels

Répartition des départs par type et par statut de personnels



	AITOS et doctorant						E/EC					
	TIT & Cont. MAA		Cont. budget sous plaf.		Cont. budget hors plaf.		TIT & Cont. MAA		Cont. budg et sous plaf.		Cont. budget hors plaf.	
	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F
<b>Décès</b>		1										
<b>Démission</b>		1	3	1	2							
<b>Détachement</b>	1	2					1					
<b>Mutation</b>		1										
<b>Fin de contrat</b>			2	2	12	12		2				
<i>Dont doctorant</i>					1	1						
<i>Dont post doctorant</i>					2	4						
<i>Dont apprenti</i>						1						
<i>Dont étudiant</i>												
<b>Retraite</b>		3					1	1				
<b>Total</b>	<b>1</b>	<b>8</b>	<b>5</b>	<b>3</b>	<b>14</b>	<b>12</b>	<b>2</b>	<b>3</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>

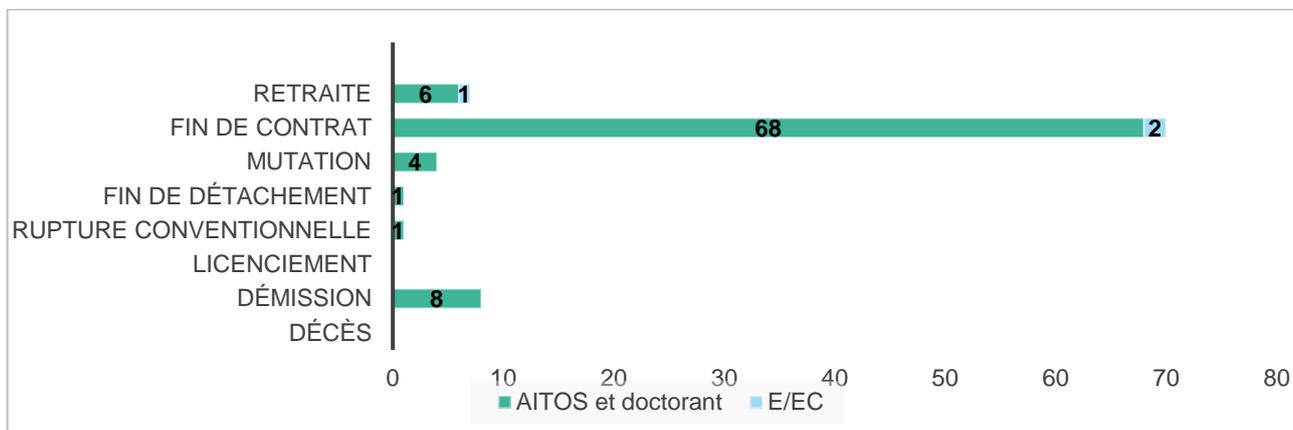
Le taux de rotation de l'Institut Agro Rennes-Angers est de 13,5%.

# Nombre de départs

L'Institut Agro Montpellier

**-91**  
personnels

## Répartition des départs par type et par statut de personnels



	AITOS et doctorant						E/EC					
	TIT & Cont. MAA		Cont. budget sous plaf.		Cont. budget hors plaf.		TIT & Cont. MAA		Cont. budget sous plaf.		Cont. budget hors plaf.	
	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F
<b>Démission</b>		3	3	2								
<b>Rupture conventionnelle</b>	1											
<b>Fin de détachement</b>		1										
<b>Mutation</b>	1	3										
<b>Fin de contrat</b>	3	5	18	21	7	14	1	1				
<i>Dont doctorant</i>			3	3								
<i>Dont post doctorant</i>												
<i>Dont apprenti</i>												
<i>Dont étudiant</i>			10	11								
<b>Retraite</b>	2	3		1			1					
<b>Total</b>	<b>7</b>	<b>15</b>	<b>21</b>	<b>24</b>	<b>7</b>	<b>14</b>	<b>2</b>	<b>1</b>				

Le taux de rotation de l'Institut Agro Montpellier est de 22 %.

### Rapport annuel sur l'état de la fonction publique - Édition 2022 - DGAFP

En 2020, 468 300 agents sont entrés dans la fonction publique, soit un taux d'entrée de 8,8 %. Le taux de sortie est de 7,9 %. La rotation du personnel civil s'établit à 8,3 %, stable par rapport à 2019. Les mouvements d'entrée-sortie concernent surtout les contractuels, du fait de périodes d'emploi plus courtes. Ainsi, ils représentent les trois quarts de l'ensemble des entrants de la fonction publique et la moitié des sortants, alors qu'ils ne représentent qu'un agent civil sur cinq. À l'inverse, le poids des fonctionnaires dans les entrées-sorties est moindre que celui qu'il représente dans les effectifs de la fonction publique. Ainsi, le taux de rotation des fonctionnaires (3,4 %) est beaucoup plus faible que celui des contractuels (23,8 %). Le taux d'entrée des fonctionnaires est en particulier bien plus faible que celui des contractuels (2,0 % contre 30,2 %).

Le taux de rotation de l'Institut Agro relativement élevé tient notamment à la présence d'une part importante de CDD liés à des contrats de recherche.

# Prévision de départs à la retraite 2022 et 2023

L'étude des départs à la retraite contribue à la gestion prévisionnelle des emplois des ressources humaines des écoles internes AO et MSA

L'Institut Agro Rennes-Angers

<i>Fonction</i>	2022	2023
<i>Enseignant - chercheur / enseignant (E/EC)</i>	4	3
<i>AITOS</i>	4	7

L'Institut Agro Montpellier

<i>Fonction</i>	2022	2023
<i>Enseignant - chercheur / enseignant (E/EC)</i>	2	1
<i>AITOS</i>	7	5

Le départ à la retraite d'un personnel n'implique pas toujours que son emploi soit rendu disponible à la même date. L'effet de prise de congés et/ou d'utilisation du CET a pour conséquence que l'emploi est souvent libéré plusieurs mois après le départ physique de la personne.

## Titularisation - CDI

	INSTITUT AGRO	Rennes-Angers	Montpellier
<i>Nombre de personnels titularisés</i>	-	-	-
<i>Nombre de personnels passés de CDD à CDI sur budget</i>	6	3	3

# Dépenses et rémunération du personnel



Les dépenses de personnel comprennent la rémunération principale, les charges salariales et patronales, et le cas échéant les primes, les indemnités et le Supplément Familial de Traitement.

Elles comprennent également les heures complémentaires et les vacances, les dépenses pour la restauration des personnels, les dépenses médicales, le dispositif d'action sociale, les salaires à la tâche, les rémunérations des étudiants et les dépenses liées à des engagements juridiques.

La rémunération des personnels MASA (titulaires et contractuels Ministère) n'est pas à la charge de l'établissement.  
Elle est mentionnée à titre d'information.

**+3,9%**De 2020 à  
2021

# Dépenses de personnel globales

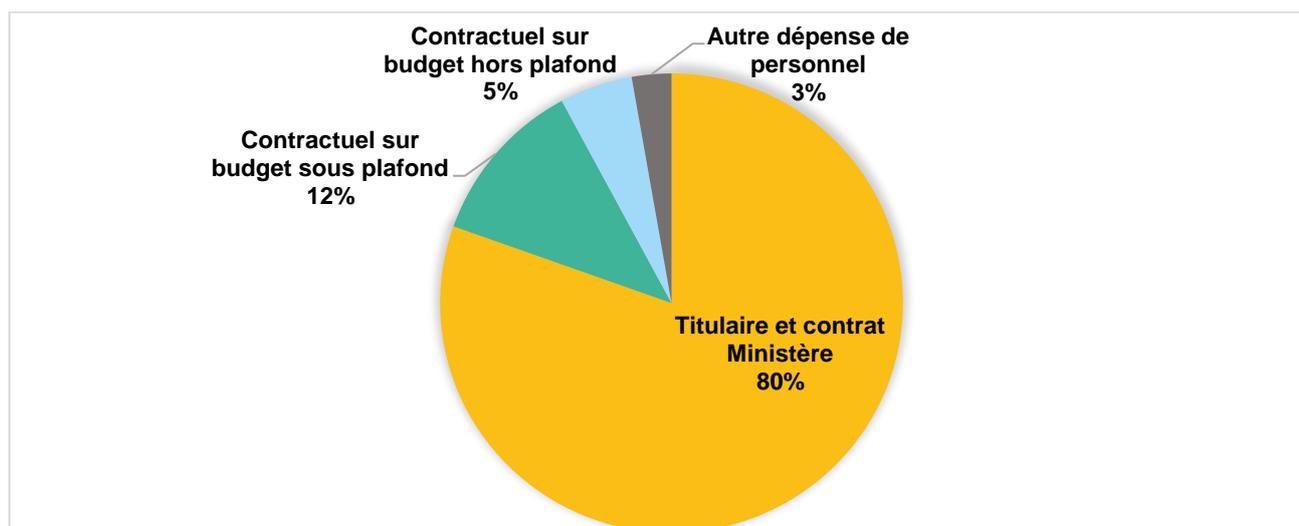
Statut	INSTITUT AGRO	Rennes-Angers	Montpellier
Titulaire et contrat Ministère*	46 994 926 €	26 188 142 €	20 286 953 €
Contractuel sur budget sous plafond	6 842 460 €	2 377 716 €	4 464 744 €
Contractuel sur budget hors plafond	2 981 168 €	1 337 248 €	1 643 919 €
Autre dépense de personnel	1 614 474 €	890 448 €	724 027 €
<i>Dont heure complémentaire **</i>	<i>624 160 €</i>	<i>371 086 €</i>	<i>253 075 €</i>
<i>Dont vacation et contrat horaire</i>	<i>911 922 €</i>	<i>488 913 €</i>	<i>423 009 €</i>
<i>Dont autres ***</i>	<i>78 392 €</i>	<i>30 449 €</i>	<i>47 943 €</i>
<b>Total</b>	<b>58 433 028 €</b>	<b>30 793 554 €</b>	<b>27 119 643 €</b>

\* Les données des titulaires et contrats Ministère ont été mises à jour par rapport au tableau 1 du CF 2021 (46 695 696 €) du fait de la transmission post CF 2021 des données finalisées (le coût de 11 agents restant toutefois manquant).

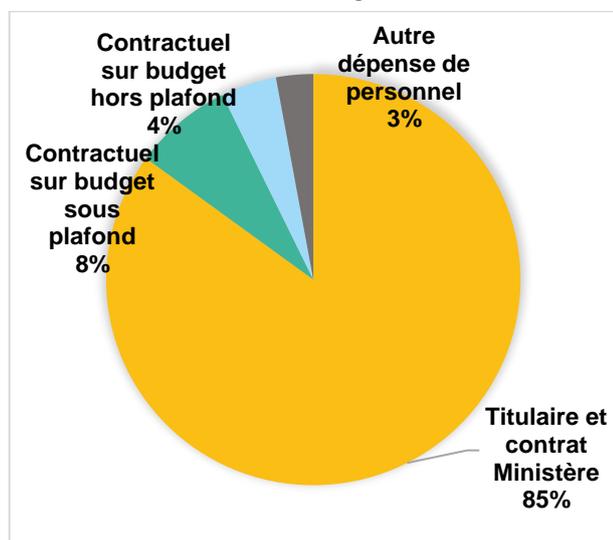
\*\* Report du paiement des heures complémentaires 2019-2020 en 2021, soit paiement en 2021 des heures complémentaires 2019-2020 et 2020-2021.

\*\*\* Restauration, dépenses médicales, dispositif action sociale, salaires à la tâche hors enseignement, rémunération des étudiants, dépenses liées à des engagements juridiques.

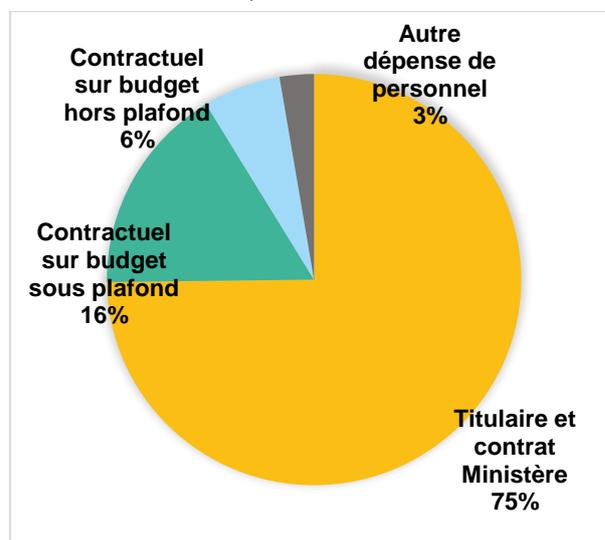
INSTITUT AGRO



Rennes-Angers



Montpellier

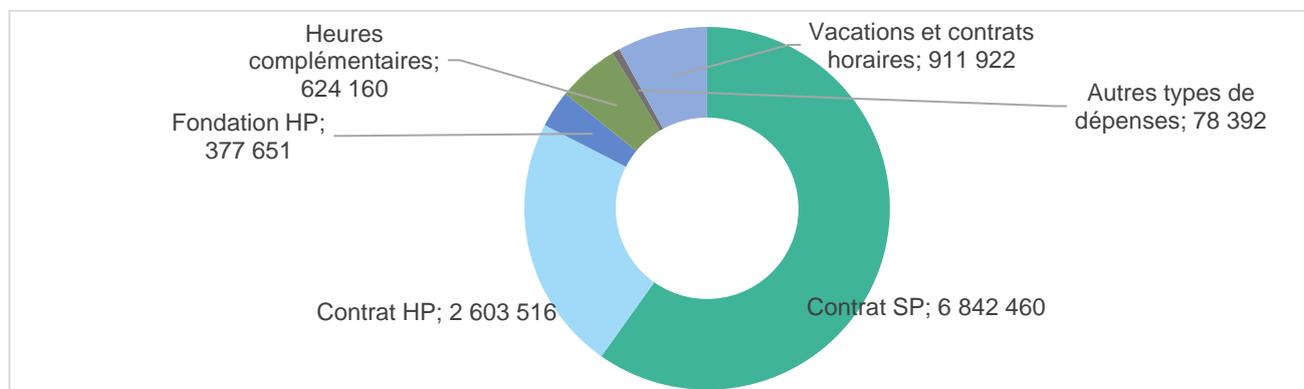


# Dépenses de personnel détaillées

	INSTITUT AGRO	Rennes-Angers	Montpellier
<b>Ministère</b>	<b>46 994 926 €</b>	<b>26 188 142 €</b>	<b>20 286 953 €</b>
Titulaire	45 510 274 €	25 394 399 €	19 596 044 €
Contractuel Ministère	1 142 857 €	612 347 €	530 509 €
Hors dotation	341 795 €	181 395 €	160 400 €
<b>Etablissement</b>	<b>11 438 102 €</b>	<b>4 605 412 €</b>	<b>6 832 690 €</b>
Contractuel Sous plafond	6 225 577 €	2 140 504 €	4 085 073 €
<i>Dont Apprentis</i>	<b>35 122 €</b>	<b>11 373 €</b>	<b>23 749 €</b>
Doctorant	616 883 €	237 212 €	379 671 €
Autres types de dépenses *	36 970 €	- €	36 970 €
Contractuel Hors plafond	2 603 516 €	1 272 352 €	1 331 165 €
Heures complémentaires	622 382 €	369 307 €	253 075 €
Vacataires	909 681 €	486 672 €	423 009 €
Autres types de dépenses *	41 422 €	30 449 €	10 973 €
Fondation Hors plafond	377 651 €	64 897 €	312 754 €
Heures complémentaires	1 778 €	1 778 €	- €
Vacataires	2 241 €	2 241 €	- €
<b>Total</b>	<b>58 433 028 €</b>	<b>30 793 554 €</b>	<b>27 119 643 €</b>

\*\* Restauration, dépenses médicales, dispositif action sociale, salaires à la tâche hors enseignement, rémunération des étudiants, dépenses liées à des engagements juridiques.

## INSTITUT AGRO Établissement - hors Ministère (€)



## Rémunération principale du personnel

Le tableau présenté ci-après présente l'ensemble des salaires ventilés par plafond d'emplois et par catégorie :

- Agents contractuels sur budget sous plafond (SP)
- Agents contractuels sur budget hors plafond (HP)
- Titre 2 / Agents titulaires
- Titre 2 / Contrats Ministère

**Sont exclus** la rémunération des agents hors dotation (agents titulaires et contrats Ministère), les vacations, les heures complémentaires, et les autres types de dépenses (restauration, dépenses médicales, dispositif action social, salaires à la tâche hors enseignement, rémunérations des étudiants et dépenses liées à des engagements juridiques).

### Rémunération principale du personnel\*

	Nombre d'agents (ETPT)**	Coût total annuel brut chargé INSTITUT AGRO	Coût total annuel brut chargé Rennes-Angers	Coût total annuel brut chargé Montpellier
<b>Contractuel Budget - SP</b>	<b>163,34</b>	<b>6 842 460 €</b>	<b>2 377 716 €</b>	<b>4 464 744 €</b>
<b>AITOS</b>	<b>139,59</b>	<b>6 091 010 €</b>	<b>2 029 686 €</b>	<b>4 061 324 €</b>
Catégorie A	74,95	3 825 251 €	1 086 239 €	2 739 012 €
Catégorie B	33,01	1 208 276 €	396 082 €	812 194 €
Catégorie C	31,63	1 057 483 €	547 365 €	510 118 €
<b>E/EC</b>	<b>3,00</b>	<b>110 818 €</b>	<b>110 818 €</b>	<b>- €</b>
Catégorie A	3,00	110 818 €	110 818 €	- €
<b>Apprentis</b>	<b>0,00</b>	<b>23 749 €</b>	<b>- €</b>	<b>23 749 €</b>
<b>Doctorant</b>	<b>20,75</b>	<b>616 883 €</b>	<b>237 212 €</b>	<b>379 671 €</b>
Catégorie A	20,75	616 883 €	237 212 €	379 671 €
<b>Contractuel Budget - HP dont Fondation</b>	<b>81,07</b>	<b>2 981 168 €</b>	<b>1 337 248 €</b>	<b>1 643 919 €</b>
<b>AITOS</b>	<b>61,78</b>	<b>2 405 408 €</b>	<b>1 056 574 €</b>	<b>1 348 834 €</b>
Catégorie A	54,30	2 155 327 €	934 470 €	1 220 858 €
Catégorie B	5,20	174 651 €	66 755 €	107 896 €
Catégorie C	2,28	75 430 €	55 349 €	20 081 €
<b>Apprentis</b>	<b>0,79</b>	<b>11 373 €</b>	<b>11 373 €</b>	<b>- €</b>
<b>Doctorant</b>	<b>18,50</b>	<b>564 387 €</b>	<b>269 302 €</b>	<b>295 085 €</b>
Catégorie A	18,50	564 387 €	269 302 €	295 085 €
<b>MASA titulaire</b>	<b>538,51</b>	<b>45 510 274 €</b>	<b>25 394 399 €</b>	<b>19 596 044 €</b>
<b>E/EC</b>	<b>211,13</b>	<b>21 764 398 €</b>	<b>13 824 701 €</b>	<b>7 939 697 €</b>
Catégorie A +	79,98	10 188 947 €	5 569 358 €	4 619 589 €
Catégorie A	131,15	11 575 451 €	8 255 343 €	3 320 108 €
<b>AITOS</b>	<b>327,38</b>	<b>23 745 877 €</b>	<b>11 569 698 €</b>	<b>11 656 347 €</b>
Catégorie A +	17,84	2 610 586 €	745 939 €	1 390 749 €
Catégorie A	126,51	10 714 629 €	4 488 663 €	6 180 033 €
Catégorie B	134,03	8 077 657 €	4 833 098 €	3 244 559 €
Catégorie C	49,00	2 343 005 €	1 501 998 €	841 007 €
<b>MASA Contractuel</b>	<b>27,31</b>	<b>1 142 857 €</b>	<b>612 347 €</b>	<b>530 509 €</b>
<b>E/EC</b>	<b>8,25</b>	<b>364 135 €</b>	<b>176 733 €</b>	<b>187 402 €</b>
Catégorie A	8,25	364 135 €	176 733 €	187 402 €
<b>AITOS</b>	<b>19,06</b>	<b>778 722 €</b>	<b>435 614 €</b>	<b>343 108 €</b>
Catégorie A +	0,50	67 778 €	67 778 €	- €
Catégorie A	8,32	336 607 €	198 643 €	137 963 €
Catégorie B	10,24	374 337 €	169 192 €	205 144 €
Catégorie C	0,00	- €	- €	- €
<b>Apprentis</b>	<b>0,00</b>	<b>- €</b>	<b>- €</b>	<b>- €</b>
<b>Total "Salaires"</b>	<b>810,23</b>	<b>56 476 758 €</b>	<b>29 721 711 €</b>	<b>26 235 216 €</b>

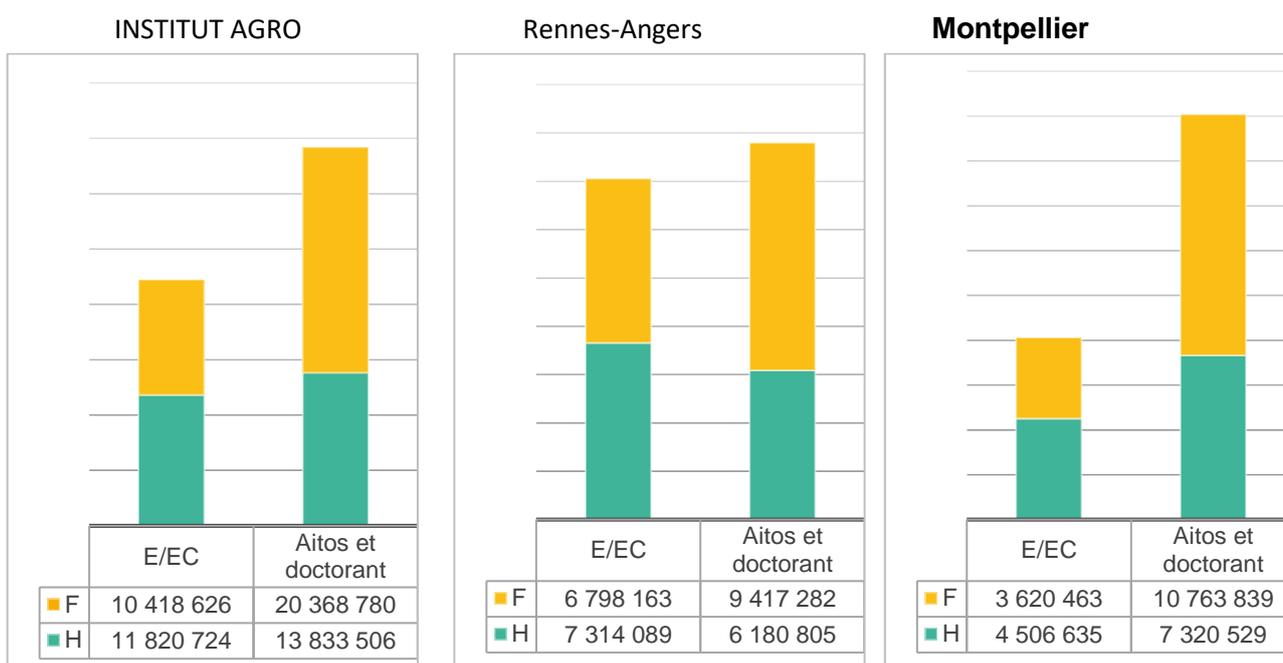
\* Sont exclues la rémunération des agents hors dotation (agents titulaires et contrats Ministère), les vacances et les heures complémentaires, et les autres types de dépenses (restauration, dépenses médicales, dispositif action social, salaires à la tâche hors enseignement, rémunérations des étudiants et dépenses liées à des engagements juridiques).

\*\* La donnée ETPT des titulaires et contrats Ministère est différente de celle du tableau 1 du CF 2021 du fait de la non transmission du coût de 11 agents (8,3 ETPT).

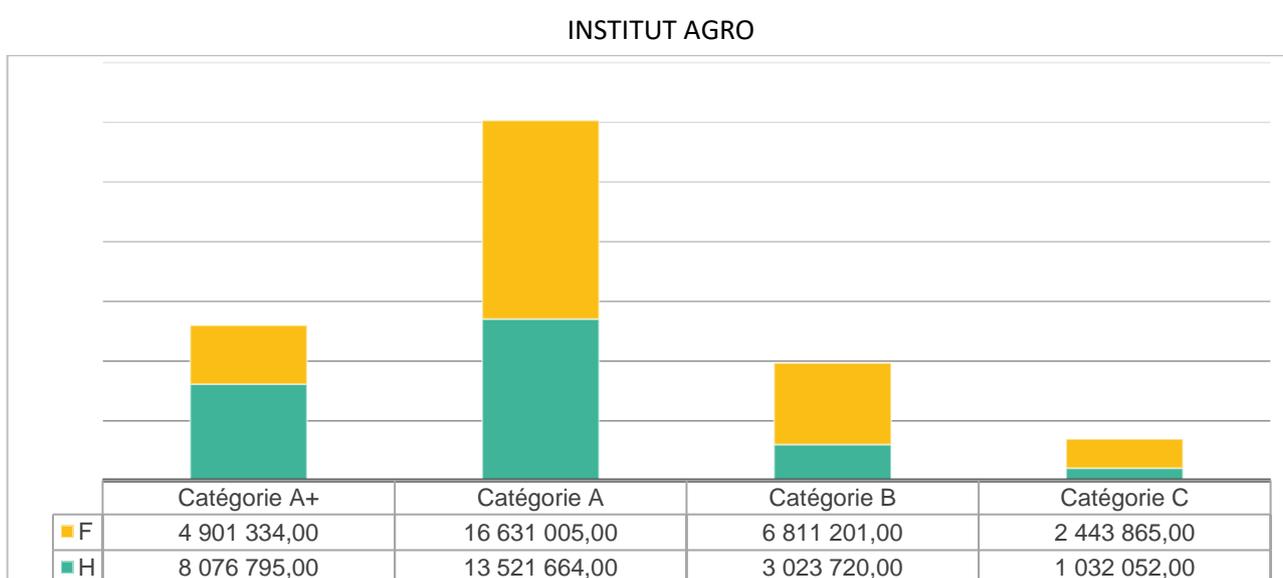
# Répartition de la rémunération principale du personnel

**Sont exclus** la rémunération des agents hors dotation (agents titulaires et contrats Ministère), les vacances et les heures complémentaires, les autres types de dépenses (restauration, dépenses médicales, dispositif action social, salaires à la tâche hors enseignement, rémunérations des étudiants et dépenses liées à des engagements juridiques), et les apprentis.

## Par fonction et par genre

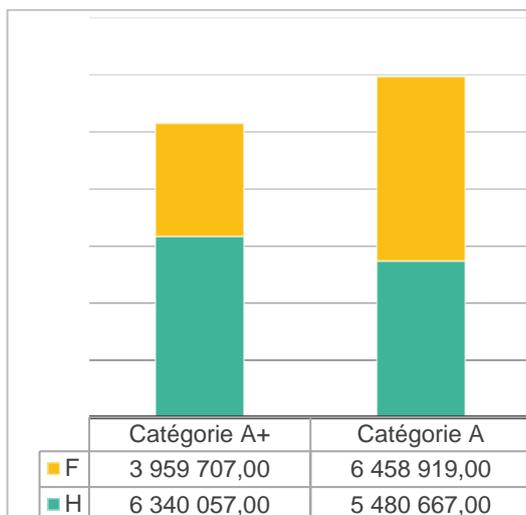


## Par catégorie et par genre

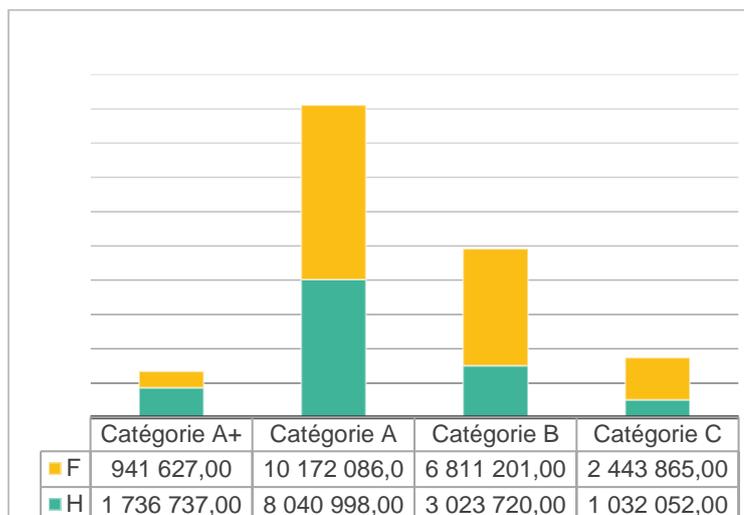


# Par fonction, par genre et par catégorie

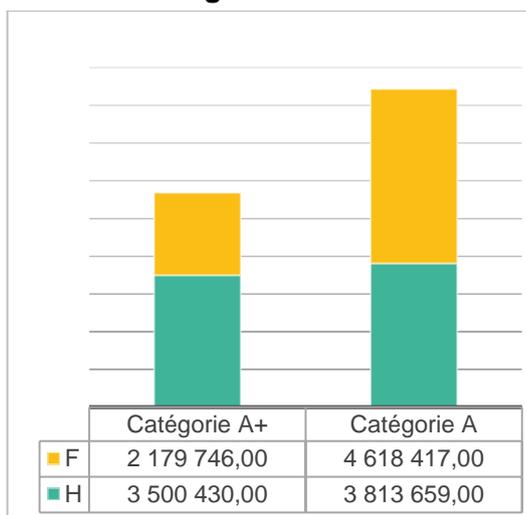
INSTITUT AGRO - Personnel E/EC



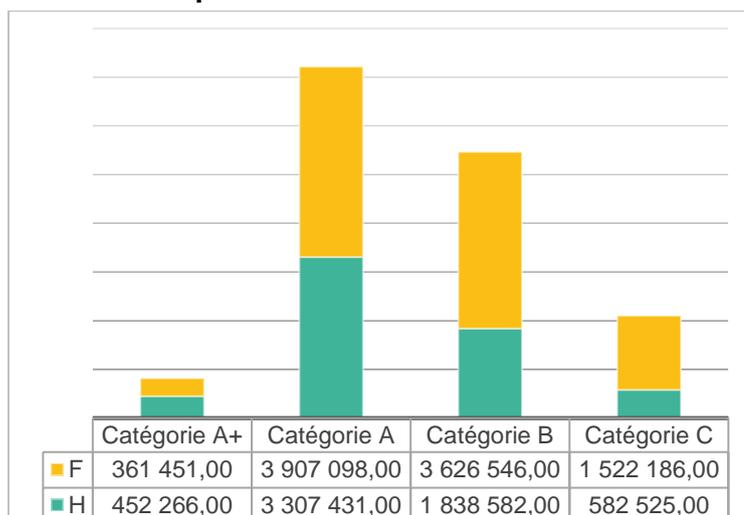
INSTITUT AGRO - Personnel Aitos et doctorant



Rennes-Angers - Personnel E/EC



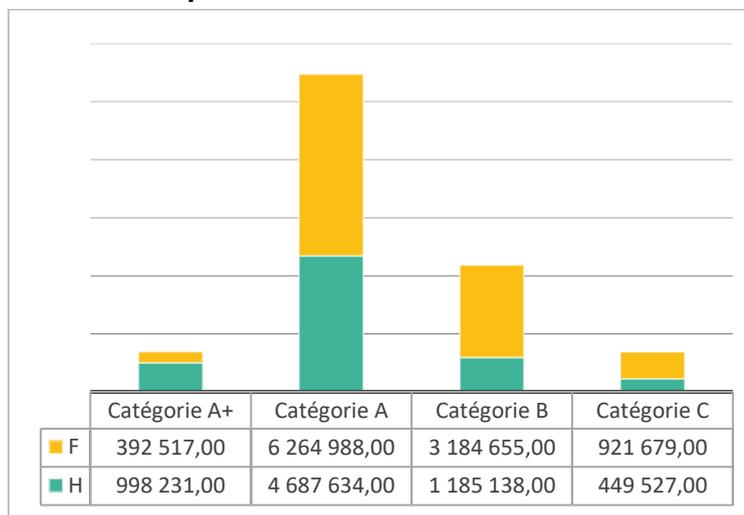
Montpellier - Personnel Aitos et doctorant



Rennes-Angers - Personnel E/EC



Montpellier - Personnel Aitos et doctorant



# Salaire moyen des agents contractuels sous plafond

Hors doctorants

INSTITUT AGRO	Salaire net moyen			Salaire chargé moyen		
	H	F	H&F	H	F	H&F
<b>Catégorie A</b>	2 502 €	2 207 €	<b>2 332 €</b>	4 270 €	3 765 €	<b>3 978 €</b>
<b>Catégorie B</b>	1 697 €	1 762 €	<b>1 741 €</b>	2 895 €	3 007 €	<b>2 971 €</b>
<b>Catégorie C</b>	1 613 €	1 641 €	<b>1 630 €</b>	2 752 €	2 799 €	<b>2 781 €</b>

## Rapport annuel sur l'état de la fonction publique - Édition 2022 - DGAFP

Le salaire net mensuel moyen des contractuels de la fonction publique s'établit à 1 882 euros. Les salaires nets moyens des contractuels dans la FPE sont supérieurs à ceux observés dans les autres versants, avec 2 029 euros mensuels, contre 1 747 euros dans la FPT et 1 829 euros dans la FPH.

Valeur du point de l'indice depuis le 01/02/2017 : 4,6860 €

Le point d'indice sert à calculer le traitement brut d'un fonctionnaire. Son traitement mensuel est ainsi calculé en multipliant la valeur du point d'indice par l'indice majoré propre à chaque fonctionnaire et défini en fonction de son échelon, son grade, son cadre d'emploi et son ancienneté

# Conditions de travail



La durée légale annuelle du temps de travail est fixée à 1 607 h (selon décret 2000-815 du 25 août 2000 modifié par décret 2004-626 du 30 juin 2004).

Le temps de travail peut être complet, partiel ou incomplet.

La durée annuelle du temps de travail de 1 607 h ouvre un droit à congés de 50 jours ouvrés incluant d'office les 2 jours de fractionnement.

# Durée de travail

INSTITUT AGRO

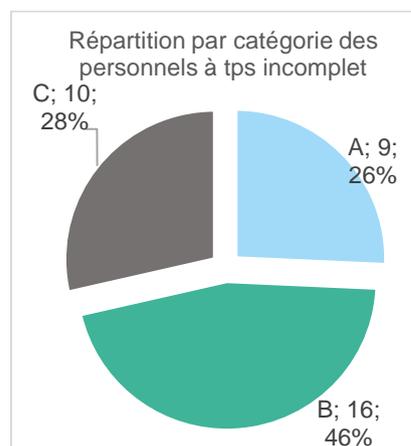
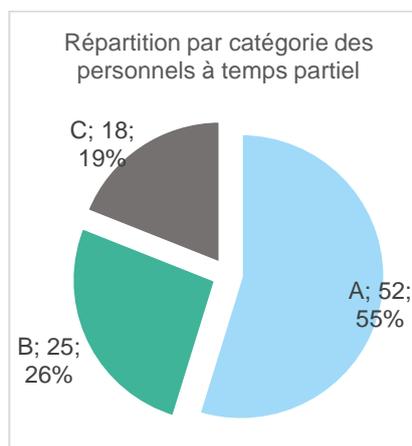
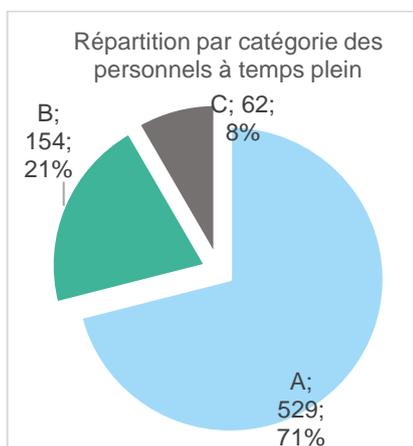
Durée de travail	Nombre de personnels au 31/12	%
Temps plein	745	85%
Temps partiel	95	11%
Temps incomplet	35	4%
<b>Total</b>	<b>875</b>	<b>100 %</b>

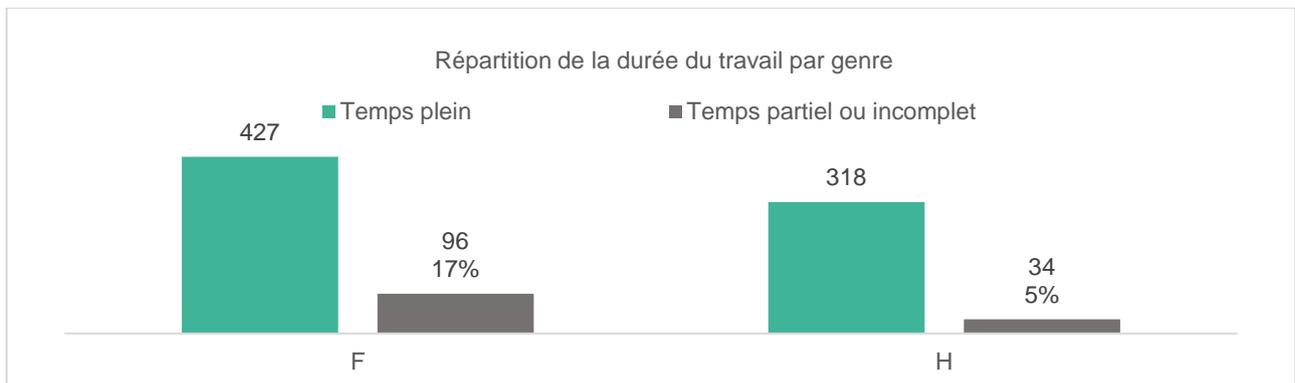
Effectifs	Cat. A		Cat. B		Cat. C		Total
	H	F	H	F	H	F	
Nombre d'agent à temps plein	246	283	53	101	19	43	745

Effectifs	Cat. A		Cat. B		Cat. C		Total
	H	F	H	F	H	F	
Nombre d'agent à temps partiel	16	36	2	23	5	13	95
de 0,8 < à 1	11	29	2	20	4	13	79
de 0,7 < à 0,8	2	1	0	0	0	0	3
< à 0,7	3	6	0	3	1	0	13

Effectifs	Cat. A		Cat. B		Cat. C		Total
	H	F	H	F	H	F	
Nombre d'agent à temps incomplet	2	3	5	14	4	7	35
> ou égal à 0,8 ETP	0	0	0	0	0	0	0
< à 0,8 ETP et > à 0,5 ETP	2	3	3	12	3	6	29
0,5 ETP	0	0	2	2	0	1	5
< à 0,5 ETP	0	0	0	0	1	0	1

15 % des personnels à temps partiel ou incomplet. 74 % sont des femmes. 60% de femmes au sein de l'Institut Agro.





**Rapport annuel sur l'état de la fonction publique - Édition 2022 - DGAFP**

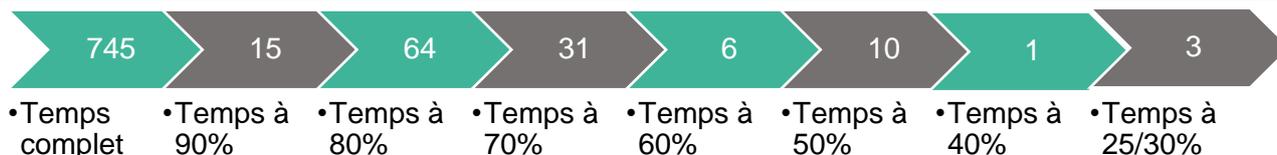
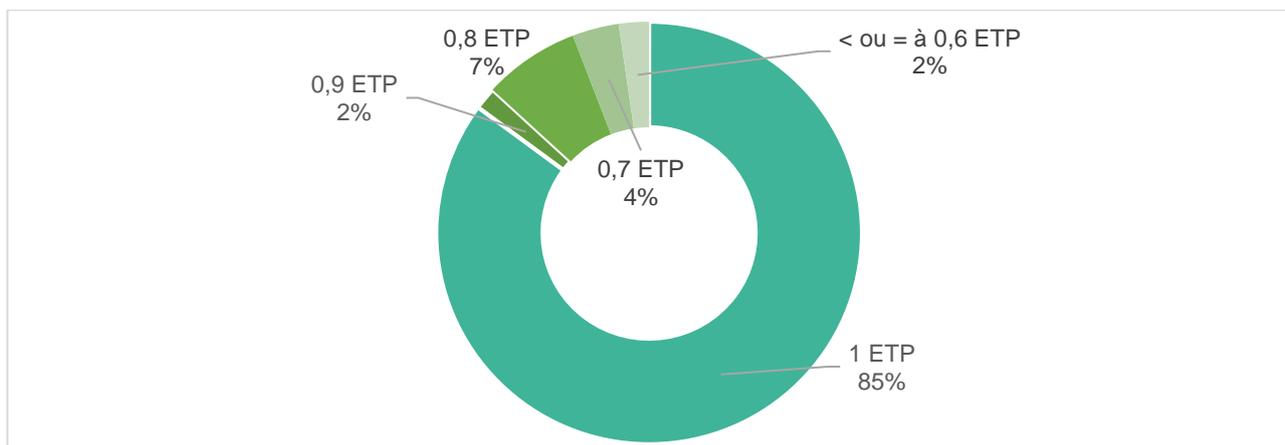
24 % des agents de la fonction publique sont à temps partiel. C'est le cas de 31 % des femmes et de 12 % des hommes.

## Durée de travail par catégorie, par genre et par quotité de travail

Catégorie	Cat. A		Cat. B		Cat. C	
	H	F	H	F	H	F
<b>Femmes / Hommes</b>						
25/30%	1	1	0	0	1	0
40%	0	1	0	0	0	0
50%	1	2	2	3	1	1
60%	1	2	0	2	0	1
70%	4	4	3	12	3	5
80%	9	24	2	15	2	12
90%	2	5	0	5	2	1
100%	246	283	53	101	19	43

Parmi les agents à temps partiel ou incomplet, 61% travaillent à 80 et 90%.

Répartition des effectifs par quotité de travail



## Présence et congés

Cet indicateur permet de mesurer les présences effectives sur le poste de travail et l'impact des absences et congés (hors congés payés et jours fériés).

La terminologie en matière de congé et d'arrêt maladie diffère selon le statut de l'agent :

Titulaire	Contractuel sur budget
Congé longue maladie (CLM)	Congé grave maladie (CGM)
Congé longue durée (CLD)	
Congé maladie ordinaire	
Congé maternité, paternité, d'accueil	
Maladie professionnelle, accident du travail	

Type absence		Personnel AITOS et doctorant	Personnel E/EC	Total
<b>Congé maladie ordinaire</b>	Nombre de personnels	162	15	<b>177</b>
	Nombre de jours	4 197	550	<b>4 747</b>
<b>Congé longue durée</b>	Nombre de personnels	1	-	<b>1</b>
	Nombre de jours	365	-	<b>365</b>
<b>Congé longue maladie</b>	Nombre de personnels	4	-	<b>4</b>
	Nombre de jours	866	-	<b>866</b>
<b>Congé parental</b>	Nombre de personnels	-	-	<b>-</b>
	Nombre de jours	-	-	<b>-</b>
<b>Congé maternité</b>	Nombre de personnels	4	-	<b>4</b>
	Nombre de jours	446	-	<b>446</b>
<b>Congé paternité</b>	Nombre de personnels	4	2	<b>6</b>
	Nombre de jours	59	36	<b>95</b>
<b>Accident de travail et de trajet</b>	Nombre de personnels	102	52	<b>154</b>
	Nombre de jours	38	1	<b>39</b>
<b>Total</b>	<b>Nombre de personnels</b>	<b>277</b>	<b>69</b>	<b>346</b>

	<b>Nombre de jours</b>	<b>5 971</b>	<b>587</b>	<b>6 558</b>
--	------------------------	--------------	------------	--------------

#### Nombre moyen de jours d'arrêts par personnel pour congé maladie ordinaire

Tout statut confondu	5,40 J	
Aitos et doctorant	6,50 J	
Enseignant et enseignant-chercheur	2,40 J	

#### Nombre moyen de jours d'arrêts par personnel pour congé maladie ordinaire, longue durée et longue maladie

Tout statut confondu	6,80 J	
Aitos et doctorant	8,40 J	
Enseignant et enseignant-chercheur	2,40 J	

#### Rapport annuel sur l'état de la fonction publique - Édition 2022 - DGAFP

La durée moyenne d'absence pour raison de santé est de 12,50 jours dans la fonction publique.

## Compte épargne temps (CET)

Le CET, ouvert à la demande de l'agent, permet d'épargner des droits à congés, dans la limite de 60 jours.

Sont concernés :

- Les personnels titulaires AITOS
- Les personnels en CDI sur budget

Au terme de chaque année civile, plusieurs options sont offertes pour utiliser les jours épargnés :

- Alimentation inférieure ou égale à 15 jours : les jours ne peuvent être pris que sous forme de congés ;

- Alimentation au-delà de 15 jours : l'agent peut opter pour l'indemnisation des jours, le versement dans le régime de Retraite Additionnelle de la Fonction Publique (RAFP) pour les agents titulaires, ou le maintien de jours dans la limite de 10 jours.

L'indemnisation des jours CET intervient sur l'exercice N+1. Le montant de l'indemnisation diffère en fonction de la catégorie de l'agent.

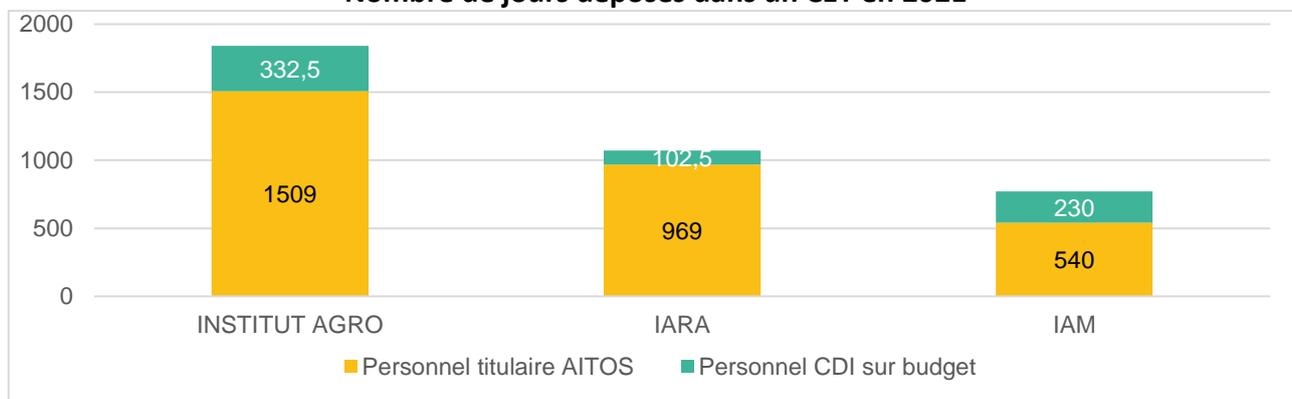
Ainsi, en 2021, 18 personnels ont ouvert un CET, sur 281 CET ouverts au 31/12/2021.

	Personnel titulaire AITOS	Personnel CDI sur budget
<i>Nombre de jours stockés au 01/01/2021*</i>	4 262	1 201,5
<i>Nombre de jours déposés en 2021</i>	1 509	332,5
<i>Nombre de jours de congés pris en 2021</i>	150	87
<i>Nombre de jours indemnisés en 2021</i>	649	167
<i>Nombre de jours versés au RAFP en 2021</i>	203	0
<i>Nombre de jours sortants ou transférés à une autre administration en 2021</i>	188	0

<i>Nombre total de jours stockés sur CET au 31/12/2021</i>	4 581	1 280
<i>Nombre total de personnels ayant ouvert un CET en 2021</i>	11	7
<i>Nombre total de personnels possédant un CET</i>	219	62
<i>Coûts indemnisés en 2021</i>	79 740 €	21 360 €

\*Régularisation au 01/01/2021 en raison de recrutements au 01/01/2021 d'agents avec CET

### Nombre de jours déposés dans un CET en 2021



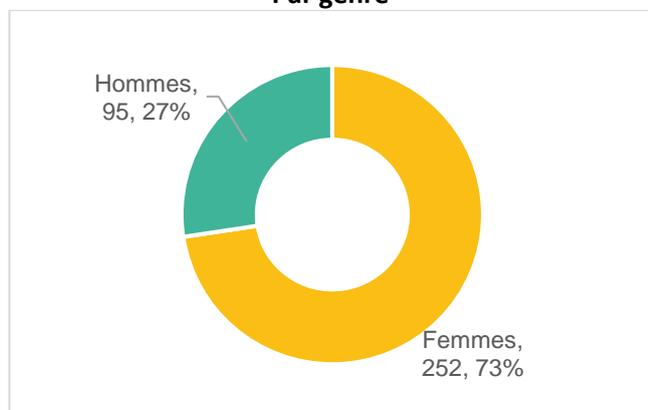
# Télétravail

Le télétravail est un mode d'organisation du travail défini par le décret du 11 février 2016 (modifié par le décret n° 2019-637 du 25 juin 2019, le décret n° 2020-524 du 5 mai 2020 et le décret n° 2021-1725 du 21 décembre 2021, et par l'accord du 13 juillet 2021 relatif à la mise en œuvre du télétravail dans la fonction publique), l'arrêté du 2 août 2016 pour application MASA, et par la note de service ministérielle du 11 août 2016. Le décret 2021-1123 porte création d'une allocation forfaitaire de télétravail au bénéfice des agents publics et des magistrats, mise en application MASA par l'arrêté du 26 août 2021.

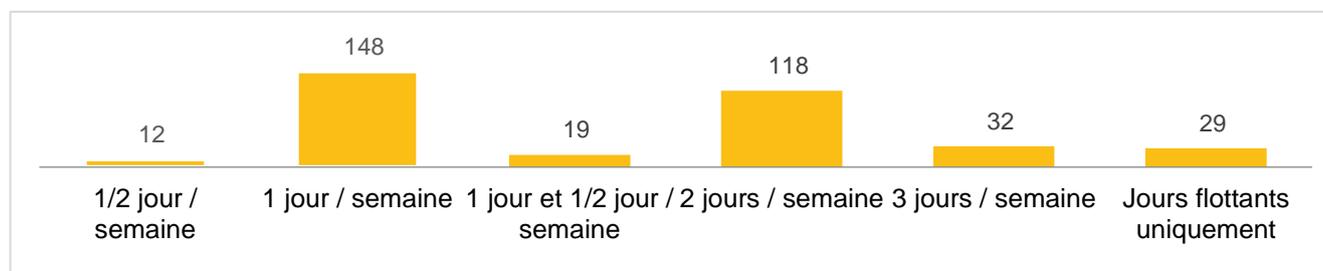
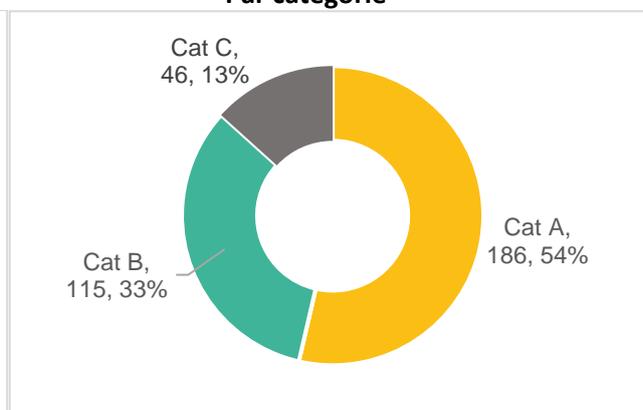
## 347 personnels (hors E/EC) en situation de télétravail en 2021

INSTITUT AGRO	Cat. A		Cat. B		Cat. C	
	H	F	H	F	H	F
<b>Total</b>	<b>65</b>	<b>121</b>	<b>26</b>	<b>89</b>	<b>4</b>	<b>42</b>

Par genre



Par catégorie



23 % des personnels (hors E/EC) bénéficient d'au moins 1 jours de télétravail par semaine. 73 % des télétravailleurs sont de femmes, 54 % des télétravailleurs sont de catégorie A.

## 143 personnels en situation de télétravail en 2021

Rennes-Angers	Cat. A		Cat. B		Cat. C	
	H	F	H	F	H	F
<b>Total</b>	<b>23</b>	<b>43</b>	<b>14</b>	<b>38</b>	<b>2</b>	<b>23</b>

## 204 personnels en situation de télétravail en 2021

Montpellier	Cat. A		Cat. B		Cat. C	
	H	F	H	F	H	F
<b>Total</b>	<b>42</b>	<b>78</b>	<b>12</b>	<b>51</b>	<b>2</b>	<b>19</b>

Promotions,  
avancements,  
concours et examens  
professionnels



# Promotions et avancements

Les critères de promouvabilité s'apprécient :

- Pour le changement de corps, au 01/07 de l'année N
- Pour l'avancement de grade, au 01/01 de l'année N +1

Tous les agents promouvables ne sont pas proposés par l'établissement.

## Changement de corps

Le changement de corps est entendu comme une promotion exceptionnelle justifiée par une manière de servir particulièrement satisfaisante, et des compétences reconnues.

L'Institut Agro Rennes-Angers - Personnel AITOS titulaire

Filière formation recherche	Nombre d'agents promouvables		Nombre d'agents promus		Ancienneté moyenne fonction publique (Promus)
	H	F	H	F	
Ingénieur de recherche (IR)	2	4	1		27
Ingénieur d'études (IE)	3	7		1	28
Assistant ingénieur (AI)	6	12			
Technicien formation recherche (TFR)	7	11		1	24

Filière administrative	Nombre d'agents promouvables		Nombre d'agents promus		Ancienneté moyenne fonction publique (Promus)
	H	F	H	F	
Attaché d'administration (AA)	1	6			
Secrétaire administratif (SA)		5		1	34

*Nombre de promouvables*

64

**Nombre total de promus**

**4**

L'Institut Agro Montpellier - Personnel AITOS titulaire

Filière formation recherche	Nombre d'agents promouvables		Nombre d'agents promus		Ancienneté moyenne fonction publique (Promus)
	H	F	H	F	
Ingénieur de recherche (IR)	18	22			
Ingénieur d'études (IE)	2	4		1	22
Assistant ingénieur (AI)	11	27		1	24
Technicien formation recherche (TFR)	6	5	1	1	15

Filière administrative	Nombre d'agents promouvables		Nombre d'agents promus		Ancienneté moyenne fonction publique (Promus)
	H	F	H	F	
Attaché administration	2	10			
Secrétaire administratif (SA)	6	13		1	41

*Nombre de promouvables*

126

**Nombre total de promus**

**5**

## Avancement de grade

L'avancement de grade correspond à un déroulement de carrière normal dans un corps.

L'Institut Agro Rennes-Angers - Personnel AITOS titulaire

Filière formation recherche	Nombre d'agents promouvables		Nombre d'agents promus		Ancienneté moyenne fonction publique (Promus)
	H	F	H	F	
IR hors classe	1				
IR 1ère classe	1	2	1		
IE hors classe	8	7		1	21
TFR classe excep.	7	11		1	36
TFR classe sup.	7	12	1	1	38
AJT principal 1ère classe	4	10			
Filière administrative	Nombre d'agents promouvables		Nombre d'agents promus		Ancienneté moyenne fonction publique (Promus)
	H	F	H	F	
AA hors classe	1	3			
AA principal		2			
SA classe excep.		4			
SA classe sup.		3			
ADA principal 1ère classe		7		1	29
ADA principal 2ème classe		1			
<i>Nombre de promouvables</i>			91		
<b>Nombre de promus</b>			<b>6</b>		

L'Institut Agro Montpellier - Personnel AITOS titulaire

Filière formation recherche	Nombre d'agents promouvables		Nombre d'agents promus		Ancienneté moyenne fonction publique (Promus)
	H	F	H	F	
IR hors classe		1			
IR 1ère classe	2	3		1	11
IE hors classe	9	14	1	1	21
TFR classe excep.	3	2			
TFR classe sup.	4	12	1	1	32
AJT principal 1ère classe	4	3	1		27
Filière administrative	Nombre d'agents promouvables		Nombre d'agents promus		Ancienneté moyenne fonction publique (Promus)
	H	F	H	F	
AA hors classe	1	2			
AA principal	1	1			
SA classe excep.		1			
SA classe sup.	1	2			
ADA principal 1ère classe		6			
<i>Nombre de promouvables</i>			72		
<b>Nombre de promus</b>			<b>6</b>		

L'Institut Agro Rennes-Angers - Personnel enseignant-chercheur / enseignant titulaire

Filière enseignant-chercheur / enseignant	Nombre d'agents promouvables		Nombre d'agents promus		Ancienneté moyenne fonction publique (Promus)
	H	F	H	F	
PR ex 2ème échelon	1	1	1	1	23
PR ex 1er échelon	2	3	1	1	28
PR 1 <sup>ère</sup> classe	3	2	3		28
MC hors classe	4	1	1	1	11

*Nombre de promouvables* 17

**Nombre de promus** 9

L'Institut Agro Montpellier - Personnel enseignant-chercheur / enseignant titulaire

Filière enseignant et enseignant-chercheur	Nombre d'agents promouvables		Nombre d'agents promus		Ancienneté moyenne fonction publique (Promus)
	H	F	H	F	
PR ex 2ème échelon	1	1			
PR ex 1ère classe	1	2	1		24
PR 1 <sup>ère</sup> classe	4	1	1	1	22
MC hors classe	1	5	1	4	14

*Nombre de promouvables* 16

**Nombre de promus** 8

## Concours et examens professionnels

### Concours

L'Institut Agro Rennes-Angers - Personnel AITOS

Filière administrative	Nombre d'agents inscrits		Nombre d'agents admissibles		Nombre de lauréats	
	H	F	H	F	H	F
-						

Filière formation recherche	Nombre d'agents inscrits		Nombre d'agents admissibles		Nombre de lauréats	
	H	F	H	F	H	F
TFR classe normale		5		3		1

*Nombre d'inscrits* 5

**Nombre de lauréats** 1

L'Institut Agro Montpellier - Personnel AITOS

Filière administrative	Nombre d'agents inscrits		Nombre d'agents admissibles		Nombre de lauréats	
	H	F	H	F	H	F
Attaché d'administration (AA)	1	1				
Secrétaire administratif (SA)		1				

Filière formation recherche	Nombre d'agents inscrits		Nombre d'agents admissibles		Nombre de lauréats	
	H	F	H	F	H	F
Technicien formation recherche (TFR)	2	2		1		1

*Nombre d'inscrits* 7

***Nombre de lauréats* 1**

L'Institut Agro Rennes-Angers - Personnel enseignant-chercheur et enseignant

Filière enseignant-chercheur et enseignant	Nombre d'agents inscrits		Nombre d'agents admissibles		Nombre de lauréats	
	H	F	H	F	H	F
Professeur (PR)	1		1		1	
Maître de conférences (MC)						

*Nombre d'inscrits* 1

***Nombre de lauréats* 1**

L'Institut Agro Montpellier - Personnel enseignant-chercheur et enseignant

Filière enseignant-chercheur et enseignant	Nombre d'agents inscrits		Nombre d'agents admissibles		Nombre de lauréats	
	H	F	H	F	H	F
Professeur (PR)	3	3	3	3	3	3
Maître de conférences (MC)	6	5	5	5	4	4

*Nombre d'inscrits* 17

***Nombre de lauréats* 14**

## Examens professionnels

L'Institut Agro Rennes-Angers - Personnel AITOS titulaire

Filière administrative	Nombre d'agents inscrits		Nombre d'agents admissibles		Nombre de lauréats	
	H	F	H	F	H	F
AA Principal		1		1		
SA classe sup.		2		2		
SA classe normale	1	4	1	2		1

Filière formation recherche	Nombre d'agents inscrits		Nombre d'agent admissibles		Nombre de lauréats	
	H	F	H	F	H	F
IR hors classe		2		2		1
TFR classe excep.	1	1	1	1		1
TFR classe sup.	1	2	1	1		
TFR classe normale	2	4	2	4	1	1

*Nombre d'inscrits* 21

**Nombre de lauréats** 5

L'Institut Agro Montpellier - Personnel AITOS titulaire

Filière administrative	Nombre d'agents inscrits		Nombre d'agents admissibles		Nombre de lauréats	
	H	F	H	F	H	F
SA classe excep.		1				
SA classe sup.		2				

Filière formation recherche	Nombre d'agents inscrits		Nombre d'agents admissibles		Nombre de lauréats	
	H	F	H	F	H	F
IR hors classe		2				
TFR classe excep.	1	1	1		1	
TFR classe sup.		4				

*Nombre d'inscrits* 11

**Nombre de lauréats** 1

# Formation du personnel



Un plan de formation est établi chaque année à partir des besoins individuels exprimés par les agents lors des entretiens professionnels de l'année N-1, et des besoins collectifs exprimés par les responsables d'entité, en lien avec les enjeux ministériels et les orientations fixées par chacune des écoles Institut Agro Rennes-Angers et Institut Agro Montpellier.

Les objectifs des actions de formation à réaliser portent sur différents thèmes :

- Développement des compétences métiers et transverses
- Acquisition de nouvelles connaissances
- Préparation aux concours et examens

Les formations Prévention en matière d'hygiène et de sécurité sont présentées dans le chapitre Prévention, santé et sécurité au travail.

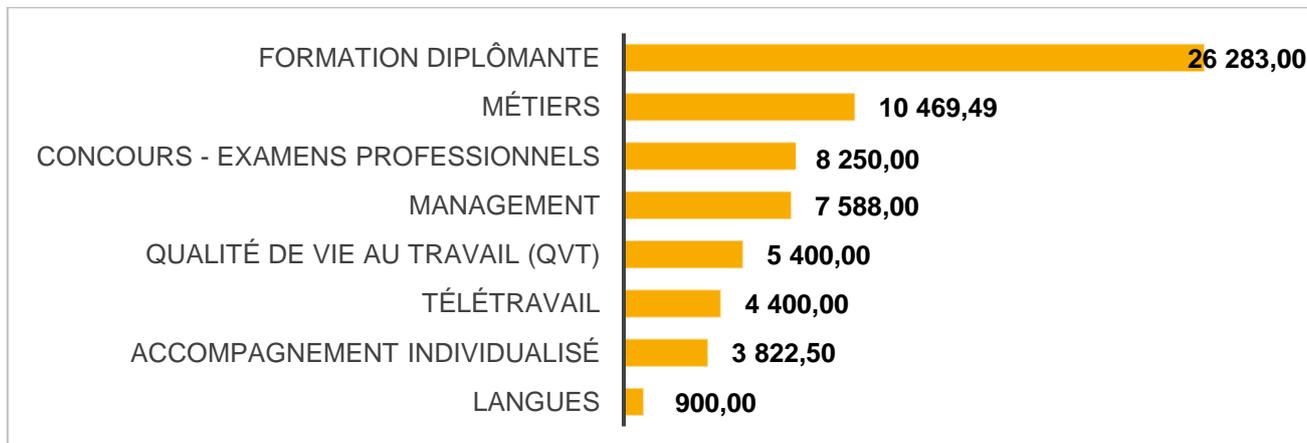
# Par thématique

L'Institut Agro Rennes-Angers

Thématique	Nombre formations / actions	Nombre stagiaires	Nombre heures	Coûts pédagogiques engagés
<i>Informatique - Atelier DSI - Outil interne</i>	13	153	659	- €
<i>Atelier SCD</i>	1	8	12	- €
<i>Numérique</i>	10	10	58	- €
<i>Langues</i>	1	12	121	900,00 €
<i>Management</i>	8	33	253	7 588,00 €
<i>Métiers</i>	36	36	731	10 469,49 €
<i>Télétravail</i>	4	27	162	4 400,00 €
<i>Qualité de vie au travail (QVT)</i>	3	20	240	5 400,00 €
<i>Accompagnement individualisé</i>	3	16	494,50	3 822,50 €
<i>Concours - Examens professionnels</i>	15	28	250,45	8 250,00 €
<i>Formation diplômante*</i>	4	5	2 070	26 283,00 €
<b>Total</b>	<b>98</b>	<b>348</b>	<b>5 051,45</b>	<b>67 112,99 €</b>

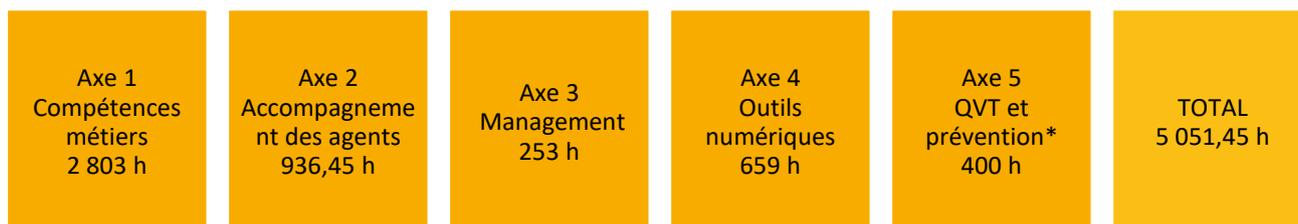
\* Dont 15 597 € au titre de l'apprentissage (2 apprentis)

## Répartition du coût des formations (€)



# Par axe stratégique

L'Institut Agro Rennes-Angers



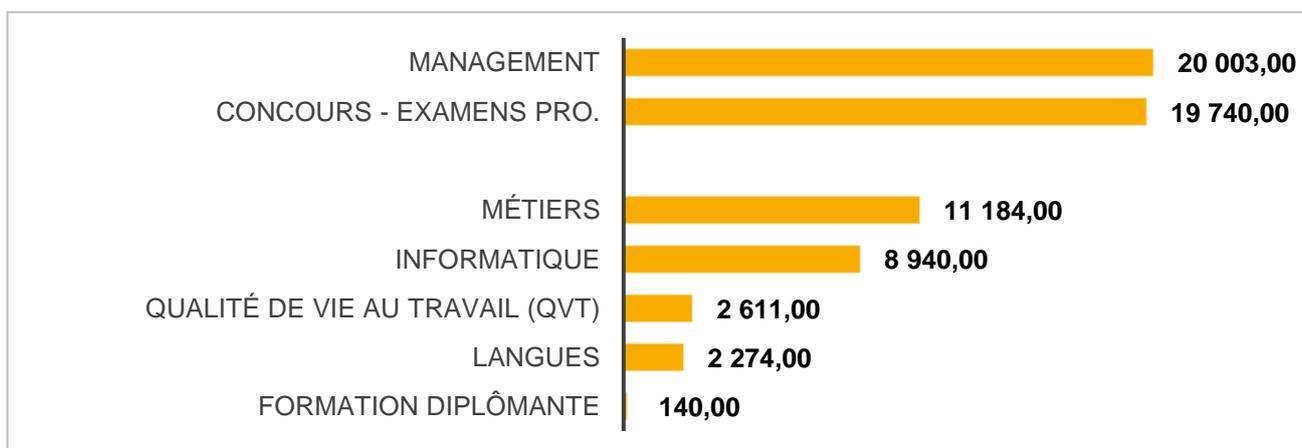
# Par thématique

L'Institut Agro Montpellier

Thématique	Nombre formations / actions	Nombre stagiaires	Nombre heures	Coûts pédagogiques engagés
Informatique - Atelier DSI Outil	9	16	303	8 940,00 €
Langues	2	2	50	2 274,00 €
Management	9	26	368	20 003,00 €
Métiers	17	39	707	11 184,00 €
Télétravail	2	40	84	- €
Qualité de vie au travail (QVT)	8	27	96	2 611,00 €
Concours - Examens professionnels	13	26	655	19 740,00 €
Formation diplômante*	5	5	50	23 966,00 €
<b>Total</b>	<b>65</b>	<b>181</b>	<b>2 313</b>	<b>88 718,00 €</b>

\* Dont 23 000 € au titre de l'apprentissage (4 apprentis)

## Répartition du coût des formations (€)



# Synthèse globale Institut Agro

Nombre formations / actions	Nombre stagiaires	Nombre heures	Coûts pédagogiques engagés
159	525	7 321,45	132 004,99 €

# Prévention, santé et sécurité au travail



# Acteurs

## Conseiller et assistant de prévention

Le Conseiller prévention a pour mission d'assister et de conseiller la direction de l'établissement pour l'élaboration et la mise en œuvre de la politique de santé et de sécurité au travail, de sécurité contre l'incendie et de protection de l'environnement.

Il collabore avec les acteurs externes de la prévention : inspecteur santé-sécurité, médecin du travail, assistant du service social, .... Ainsi qu'avec les partenaires des unités mixtes de recherche (UMR), en matière de prévention des risques spécifiques générés par leurs activités.

Il veille également au bon fonctionnement du Comité d'hygiène, de sécurité, et des conditions de travail (CHSCT) de l'école interne, instance de référence dans ce domaine.

Les Assistants de prévention sont présents dans chaque implantation de l'établissement, et permettent une mise en œuvre de la santé-sécurité au travail au plus près des collectifs.

L'Institut Agro Montpellier

A l'Institut Agro Montpellier, le Conseiller prévention exerce son activité en étroite collaboration avec le Centre INRAE de Montpellier, et en lien direct avec les Assistants de prévention. Il a pour mission de contribuer à la protection de la santé et à la sécurité des personnels ainsi qu'à l'amélioration des conditions de travail.

De plus amples informations sur la prévention et les acteurs sont disponibles sur l'intranet (Accueil > Espace personnels > Service Prévention).

De plus amples informations sur le CHSCT sont disponibles sur l'intranet (Accueil > Infos > Compositions et compte-rendu des conseils et des commissions > CHSCT - Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail).

Deux actions ont été mises en place par le conseiller de prévention au cours de l'année 2021 :

-Réalisation d'une enquête "Qualité de vie au travail dans le contexte de la crise sanitaire".

Cette enquête, construite avec le CHSCT, a eu pour objectifs d'une part de fournir des indicateurs sur les conditions de travail dans l'établissement durant le contexte de la crise sanitaire, le ressenti global des agents vis à vis de cette situation et du travail à distance, le ressenti global des agents exerçant des missions d'enseignement à distance.

D'autre part, cette enquête a permis de rappeler les dispositifs existant pour chaque agent rencontrant des difficultés (numéros verts, signalement,...). Les résultats de l'enquête ont été présentés lors du CHSCT du 1er juillet 2021.

- Mise en place d'un Webinaire de sensibilisation aux Risques Psychosociaux (RPS) organisé le 22 juin 2021 par le service prévention Institut Agro Montpellier - INRAE. Ce webinaire, animé par un psychologue du travail, s'est adressé principalement au réseau des assistants de prévention. Les objectifs principaux du webinaire étaient de comprendre ce que sont les risques psychosociaux, repérer leurs causes et leurs signaux d'alerte et connaître les personnes ressources sur le centre INRAE et de l'Institut Agro.

## Assistant de service social

Les assistants de service social reçoivent les personnels pour évoquer et résoudre avec eux des problématiques liées au travail ou à la vie personnelle telles que :

- Le logement
- Les difficultés familiales, séparation et déménagement
- Les difficultés financières
- La santé

L'Institut Agro Rennes-Angers

Valérie Gauthier, assistante sociale du campus de Rennes, a proposé 8 permanences de janvier à septembre 2021. Absente à compter de septembre 2021, les personnels rennais ont pu alors se rapprocher de l'assistante sociale du campus d'Angers, Muriel Balona.

Muriel Balona a assuré 8 permanences sur le campus d'Angers.

Elle a suivi 30 personnels des deux campus et effectué 118 entretiens en présentiel et par téléphone. Muriel Balona, a constitué deux dossiers de demande d'aide financière non remboursable auprès de l'établissement (dispositif d'action social).

Au total, 15 journées de permanence ont été assurées par les deux assistantes sociales.

L'Institut Agro Montpellier

Service social du MAA : le site de la Gaillarde accueille une assistante sociale ½ journée par mois. Mme Claire Lebois qui a quitté ses fonctions durant l'été 2021 a été remplacée par Mme Cindy Gey à partir d'octobre 2021.

## Médecin du travail

Le médecin du travail est le conseiller de l'administration, des agents et de leurs représentants en ce qui concerne :

- L'amélioration des conditions de vie et de travail dans les services
- L'évaluation des risques professionnels
- La protection des agents contre l'ensemble des nuisances et les risques d'accidents de service ou de maladie professionnelle ou à caractère professionnel
- L'adaptation des postes, des techniques et des rythmes de travail à la physiologie humaine, en vue de contribuer au maintien dans l'emploi des agents
- L'hygiène générale des locaux de service
- L'hygiène dans les restaurants administratifs
- L'information sanitaire

Il réalise différents types d'examen et de suivi :

- **L'examen initial**, différent de celui réalisé par le médecin agréé, effectué au plus tard dans les 2 mois suivants l'entrée en fonction des agents nouvellement recrutés ou mutés. Lors de cet examen, le médecin vérifie que les agents remplissent les conditions d'aptitude physique requises pour exercer l'emploi envisagé. L'ordonnance n°2020-1447 prévoit la fin progressive de la visite médicale obligatoire chez le médecin agréé dans un délai de 2 ans à compter du 25/11/2020, sauf pour les apprentis et les postes dont les fonctions nécessitent des conditions particulières ;
- **Le suivi individuel renforcé** pour les agents exposés à certains risques et substances (par exemple : amiante, plomb, etc.) ;
- **La surveillance médicale spéciale**, éventuels examens complémentaires ou vaccinations qui sont mis en œuvre chaque fois que le médecin du travail le juge nécessaire ;
- **La visite de pré-reprise**, réalisée à la demande de l'agent, de l'administration ou du comité médical, notamment en cas de reprise de fonction lorsque l'agent a bénéficié d'un congé de longue maladie ou de longue durée ;
- **La visite de reprise de travail**, réalisée après :
  - o un accident du travail ayant entraîné 15 jours d'arrêt ou une maladie professionnelle quelle que soit la durée de l'arrêt
  - o un arrêt de travail ordinaire > à 2 mois
  - o un congé grave maladie (pour les contractuels)
  - o un congé maternité, un congé longue maladie ou un congé longue durée (pour les titulaires) ;
- **L'examen pour les personnes en situation de handicap**, réalisé tous les 4 ans avec une visite intermédiaire ;

- **L'examen médical** à la demande de l'agent ou à celle de l'établissement ;
- **Le suivi des aménagements de postes.**

Les agents doivent rencontrer le médecin du travail tous les 5 ans au cours de leur carrière, et tous les ans pour les agents bénéficiant du suivi individuel renforcé. Les agents en situation de handicap doivent faire leur visite dans un délai ne pouvant être supérieur à 4 ans avec une visite intermédiaire.

A l'issue de la visite médicale, le médecin du travail peut mettre en place des mesures individuelles d'aménagement, d'adaptation ou de transformation du poste de travail, ou des mesures d'aménagement du temps de travail. Des médecins agréés peuvent être sollicités dans le cadre des demandes de temps partiel thérapeutique.

L'Institut Agro Rennes-Angers

Le Docteur Patrick Duclau, médecin du travail pour les campus de l'Institut Agro Rennes-Angers, est présent trois jours par mois sur le campus de Rennes et un jour par mois sur le campus d'Angers. En 2021, le Docteur Patrick Duclau a réalisé 194 visites médicales : 108 examens médicaux sur le campus de Rennes et 86 examens médicaux sur le campus d'Angers :

	Rennes	Angers
<i>Visite à la demande de l'employeur</i>	21	11
<i>Visite à la demande du médecin</i>	24	9
<i>Visite à la demande de l'agent</i>	9	6
<i>Visite à la prise de poste</i>	22	3
<i>Visite de reprise arrêt long - CLD - CLM - Maternité</i>	12	4
<i>Visite périodique</i>	20	53
<b>Nombre examens cliniques réalisés</b>	<b>108</b>	<b>86</b>

L'Institut Agro Montpellier

L'Institut Agro Montpellier dispose en 2021 de deux médecins du travail rattachés à la MSA (Mutualité sociale agricole) qui permettent d'assurer le suivi médical des agents de l'établissement dans les Bouches-du-Rhône, et en Lozère.

Pour les agents de Montpellier, le docteur Aléa, médecin agréé a assuré les fonctions de médecin du travail. En 2021, il a réalisé 58 visites médicales et s'est consacré aux visites des agents nouvellement recrutés ainsi qu'aux visites de reprise, à la demande des agents et de l'administration.

L'établissement a passé une convention avec l'AMETRA (organisme de santé et de sécurité au travail). Ce nouveau dispositif concerne les agents de l'Hérault, (sites de la Gaillarde, de l'IRC et du Chapitre).

	Montpellier	Florac
<i>Visite à la demande de l'employeur</i>	-	-
<i>Visite à la demande du médecin</i>	10	-
<i>Visite à la demande de l'agent</i>	9	10
<i>Visite à la prise de poste</i>	35	1
<i>Visite de reprise arrêt long - CLD - CLM - Maternité</i>	4	-
<i>Visite périodique</i>	-	13
<b>Nombre examens cliniques réalisés</b>	<b>58</b>	<b>24</b>

## Cellule de suivi

L'Institut Agro Rennes-Angers

Une cellule de suivi RH a vu le jour fin 2021.

Elle est composée :

- De la secrétaire générale de l'Institut Agro Rennes-Angers
- De la directrice des ressources humaines ou son représentant
- Du médecin du travail de l'Institut Agro Rennes-Angers
- Des assistantes sociales des campus d'Angers et de Rennes
- Du préventeur de l'établissement

-

A compter de janvier 2022, l'équipe médico-sociale s'est renforcée avec l'arrivée de deux psychologues cliniciennes du travail intervenant chacune respectivement sur les campus de Rennes et Angers.

Cette cellule a pour objet d'assurer un suivi plus efficient des personnels qui nécessitent l'intervention croisée du médecin du travail, des assistantes sociales, du préventeur et de la DRH. L'objectif est ainsi d'améliorer la coordination des actions pour le suivi des situations, et de bien partager les informations dans l'intérêt des personnels.

La cellule de suivi RH traite des problématiques relatives à la santé au travail et la qualité de vie dans les services.

La santé au travail peut être analysée selon trois approches indissociables :

- Santé et bien-être de l'agent
- Santé et bien-être du service (ensemble de collègues)
- Santé et bien-être du manager

La cellule évalue la situation présentée et recherche le ou les éléments induisant la situation. On cherche à différencier les problématiques personnelles et les problématiques collectives ou d'organisation du travail afin d'identifier la prise en charge adéquate (individuelle ou collective).

La cellule préconise à l'administration des mesures relevant des obligations de l'employeur. Le rôle de l'employeur est de veiller au bien-être physique, mental et social des salariés. Les mesures peuvent être d'ordre général ou spécifique à un service / département ou à un type d'emploi. Les mesures peuvent être organisationnelles, d'accompagnement de service ou d'aide au management. La cellule suit l'évolution de la situation jusqu'à sa résolution.

L'Institut Agro Montpellier

L'Institut Agro Montpellier s'est doté depuis 2013 d'une Cellule de veille et d'alerte au travail (CVAT) qui a pour objectif d'améliorer et d'optimiser l'accompagnement individuel et collectif des agents dans une optique de mieux-être dans leur environnement de travail. Elle élabore une réflexion pluridisciplinaire sur les situations identifiées afin d'y apporter des solutions adaptées.

Toute personne peut solliciter la cellule de veille et d'alerte au travail par l'intermédiaire de l'un de ses membres. La CVAT est également compétente en matière de harcèlement (moral ou sexuel), de violence (physique, verbale, sexiste, sexuelle, ou homophobe) et de discrimination.

La CVAT est composée de la Directrice et du Secrétaire général de l'Institut Agro Montpellier, du médecin du travail, de l'assistante sociale, du conseiller de prévention et d'un représentant des ressources humaines. Elle se réunit à minima 3 fois par an et rend compte de son activité au CHSCT.

En 2021, la CVAT a examiné 8 situations.

# Formation prévention

L'Institut Agro Rennes-Angers

<i>Thématique</i>	<b>Nombre formations / actions</b>	<b>Nombre stagiaires</b>	<b>Nombre heures</b>	<b>Coûts pédagogiques engagés</b>
<i>Le risque chimique : connaissance et prévention - niveau 1</i>	1	1	12	900,00 €
<i>Habilitation électrique</i>	1	5	63	1 770,00 €
<i>Agent de sécurité incendie - Recyclage</i>	1	1	14	420,00 €
<i>Conduite autoclave</i>	1	3	21	1 176,00 €
<i>Journée santé, sécurité au travail</i>	2	2	14	- €
<i>Prévention des risques liés à l'activité physique (PRAP) - Recyclage</i>	1	1	7	246,20 €
<i>Risque incendie</i>	2	42	96	2 964,00 €
<i>Sauveteur secouriste au travail</i>	3	42	294	4 464,00 €
<b>Total</b>	<b>12</b>	<b>97</b>	<b>521</b>	<b>11 940,20 €</b>

L'Institut Agro Montpellier

<i>Thématique</i>	<b>Nombre formations / actions</b>	<b>Nombre stagiaires</b>	<b>Nombre heures</b>	<b>Coûts pédagogiques engagés</b>
<i>SST MAC</i>	15	19	140	1 490,00 €
<i>PCSL sécurité laser</i>	1	2	42	7 585,00 €
<b>Total</b>	<b>16</b>	<b>21</b>	<b>182</b>	<b>9 075,00 €</b>

# Prise en charge du handicap

L'Institut Agro Rennes-Angers

<i>Nombre dossier FIPHFP monté</i>	<b>1</b>
<i>Nombre dossier FIPHFP accepté et financé</i>	<b>1</b>
<i>Montant financement FIPHFP</i>	<b>3 575 €</b>

# Campagne de vaccination

L'Institut Agro Rennes-Angers

Pour la 4<sup>ème</sup> année consécutive, l'Institut Agro Rennes-Angers a participé à la campagne de vaccination contre la grippe en mobilisant des moyens spécifiques à l'adresse des personnels. La campagne s'est déroulée sur le **campus de Rennes** le 7 décembre 2021, **35 personnels** ont été vaccinés. La campagne s'est déroulée sur le **campus d'Angers** le 8 décembre 2021, **16 personnels** ont été vaccinés, soit **au total 51 personnels vaccinés**.

L'Institut Agro Montpellier

Dans le cadre de l'opération Proxivaccin portée par la Région Occitanie et ses partenaires (l'Agence Régionale de Santé, le Rectorat de l'académie de Montpellier, les Crous Toulouse et Montpellier) les personnels et les étudiants de l'école ont pu bénéficier de la vaccination anti - Covid-19. Cette campagne de vaccination s'est déroulée le 17 septembre 2021 sur le Campus de La Gaillarde.

## Mutuelle

L'Institut Agro Rennes-Angers

Dans un objectif de service aux personnels, la direction des ressources humaines a mis en place avec les mutuelles référencées par le MASA une série d'actions, dont :

- Une permanence délocalisée de suivi des dossiers
- Des actions de prévention sur des thèmes de santé, sécurité, bien-être au travail

L'organisme de mutuelle Harmonie Mutuelle Fonction Publique a réalisé une permanence sur les deux campus de Rennes et d'Angers le mardi 19 octobre 2021. Ainsi 13 personnels ont été reçus sur le campus de Rennes, et 9 personnels sur le campus d'Angers.

Deux actions de prévention ont été présentées aux personnels :

-Une action de prévention sur **la santé bucco-dentaire** (en partenariat avec UFSBD et UROPS) qui s'est déroulée le mardi 14 septembre 2021 et le jeudi 16 septembre 2021, respectivement sur le campus de Rennes et d'Angers.

Cette action a consisté en une conférence d'information sur la santé bucco-dentaire et un dépistage dentaire individuel avec un chirurgien-dentiste. 11 agents rennais et 11 agents angevins ont été dépistés.

-Une action de prévention sur **le dépistage diabète et les maladies cardiovasculaires** (en partenariat avec UROPS) qui s'est déroulée le mardi 8 juin 2021 et le jeudi 10 juin 2021, respectivement sur les campus de Rennes et d'Angers.

Un dépistage a été réalisé, suivi d'un atelier et d'un entretien avec une diététicienne. 18 personnels rennais et 16 personnels angevins ont été dépistés

Concernant IARA, des contacts ont été pris par la DRH avec l'UROPS en 2022 pour déployer des actions similaires.

L'Institut Agro Montpellier

Dans un objectif de service aux personnels, le SRH a mis en place des permanences avec la mutuelle Harmonie, En 2021, 8 permanences ont été assurées en présentiel ou par téléphone en raison des restrictions dues à la période de COVID.

# Accident de travail

Rennes-Angers	Féminin		Masculin	
	Nbre accidents	Nbre jours arrêt	Nbre accidents	Nbre jours arrêt
<b>Titulaire</b>	<b>3</b>	<b>56</b>	<b>6</b>	<b>92</b>
<i>dont accident de service</i>	2	56	6	92
<i>dont accident de trajet</i>	1	0		
<b>Contractuel</b>	-	-	-	-

	Nombre accidents	Nombre jours arrêt
<i>Accident de service</i>	8	148
<i>Accident de trajet</i>	1	0
<b>Total accident</b>	<b>9</b>	<b>148</b>

En 2021, au sein de l'Institut Agro Rennes-Angers, 8 personnels ont eu un accident de service et 1 personnel a eu un accident de trajet. Ces accidents ont généré 148 jours d'arrêt maladie sur l'année.

Montpellier	Féminin		Masculin	
	Nbre accidents	Nbre jours arrêt	Nbre accidents	Nbre jours arrêt
<b>Titulaire</b>	<b>1</b>	<b>3</b>	<b>1</b>	<b>4</b>
<i>dont accident de service</i>			1	4
<i>dont accident de trajet</i>	1	3		
<b>Contractuel</b>	<b>3</b>	<b>23</b>	<b>1</b>	<b>0</b>
<i>dont accident de service</i>	1	8		
<i>dont accident de trajet</i>	2	15	1	0

	Nombre accidents	Nombre jours arrêt
<i>Accident de service</i>	2	12
<i>Accident de trajet</i>	4	18
<b>Total accident</b>	<b>6</b>	<b>30</b>

En 2021, au sein de l'Institut Agro Montpellier, 2 personnels ont eu un accident de service et 4 personnels ont eu un accident de trajet. Ces accidents ont généré 30 jours d'arrêt maladie sur l'année.



# Politique sociale

## Restauration

	INSTITUT AGRO	Rennes-Angers	Montpellier*
<i>Coût assujetti à subvention</i>	48 989 €	24 525 €	24 464 €

\*Ne concerne que 4 mois de fonctionnement du fait de la fermeture du restaurant des personnels pour raisons sanitaires (COVID19)

## Supplément familial de traitement (SFT)

<i>Personnel cont.budget indemnisé</i>	INSTITUT AGRO		Rennes-Angers		Montpellier	
	Nbre agents	Coût	Nbre agents	Coût	Nbre agents	Coût
<i>Homme</i>	22	23 451 €	6	5 907 €	16	17 544 €
<i>Femme</i>	54	36 592 €	18	10 161 €	36	26 431 €
<b>Total</b>	<b>76</b>	<b>60 043 €</b>	<b>24</b>	<b>16 068 €</b>	<b>52</b>	<b>43 975 €</b>

## Indemnité transport domicile-travail

<i>Personnel cont.budget indemnisé</i>	INSTITUT AGRO		Rennes-Angers		Montpellier	
	Nbre agents	Coût	Nbre agents	Coût	Nbre agents	Coût
<i>Homme</i>	17	2 169 €	4	544 €	13	1 625 €
<i>Femme</i>	15	2 589 €	7	1 547 €	8	1 042 €
<b>Total</b>	<b>32</b>	<b>4 758 €</b>	<b>11</b>	<b>2 091 €</b>	<b>21</b>	<b>2 667 €</b>

## Dispositif d'action sociale

Ce dispositif mis en place au profit des personnels de l'Institut Agro a pour but de répondre au constat d'une situation sociale grave nécessitant une aide financière (plafonnée à 1 500 €) et non remboursable, ou d'apporter une aide financière à un personnel en difficulté financière momentanée (plafonnée à 2 000 €) et remboursable sur un délai de 9 mois maximum. Il est en place depuis 2018 à l'Institut Agro Montpellier, depuis 2021 à l'Institut Agro Rennes-Angers.

En 2021, 4 dossiers ont été approuvés par la directrice générale :

	INSTITUT AGRO		Rennes-Angers		Montpellier	
	Nbre de dossier	Nbre de dossier	Nbre de dossier	Montant de l'aide	Nbre de dossier	Nbre de dossier
<i>Prêt remboursable</i>	-	-	-	-	-	-
<i>Prêt non remboursable</i>	4	4 840 €	2	1 840 €	2	3 000 €
<b>Total</b>	<b>4</b>	<b>4 840 €</b>	<b>2</b>	<b>1 840 €</b>	<b>2</b>	<b>3 000 €</b>



# **Relations professionnelles et dialogue social**

# Les instances de l'Institut Agro

- 4 instances statutaires : le Conseil d'administration, le Conseil scientifique, le Conseil des enseignants et le Conseil de l'enseignement et la vie étudiante.
- 2 instances règlementaires : le Comité technique et le Comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail

Les représentants des personnels sont consultés au sein du Comité technique (CT), du Comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail (CHSCT), et des commissions consultatives paritaires (CCP).

Les membres du Comité technique (CT), du Comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail (CHSCT) et des commissions consultatives paritaires (CCP) siégeant en 2021 sont issus des élections professionnelles organisées en décembre 2018.

Les membres du Comité technique de l'Institut Agro sont issus de la fusion du Comité technique de chacune des 2 écoles internes Institut Agro Rennes-Angers et Institut Agro Montpellier.

## Comité technique (CT)

Le décret n°2011-184 du 15 février 2011 relatif aux Comités techniques dans les établissements publics de l'Etat fixe notamment les attributions du Comité technique. Il tient au moins 3 réunions par an.

## Composition du CT de l'Institut Agro

Le CT IA est présidé par le directeur général ou son représentant et est composé de :

### Membres de l'administration :

- Le Directeur général ou son représentant
- Les Directeurs des écoles internes
- Les secrétaires généraux
- Les Directeurs des ressources humaines

### Représentants du personnel :

- 10 membres titulaires (5 de l'Institut Agro Rennes-Angers et 5 de l'Institut Agro Montpellier)
- 10 membres suppléants (5 de l'Institut Agro Rennes-Angers et 5 de l'Institut Agro Montpellier)

La durée du mandat des représentants du personnel est de 4 ans.

INSTITUT AGRO

	Titulaires		Contractuels	
	Féminin	Masculin	Féminin	Masculin
<b>Membres de l'administration</b>	<b>2</b>	<b>1</b>	-	-
<i>Titulaire</i>	2	1	-	-
<b>Représentants des personnels</b>	<b>8</b>	<b>8</b>	<b>2</b>	<b>2</b>
<i>Titulaire</i>	4	5	1	-
<i>Suppléant</i>	4	3	1	2

## Composition des CT des écoles internes

Le CT de chacune des écoles internes est présidé par le directeur ou son représentant et est composé de :

### Membres de l'administration :

- Le Directeur ou son représentant
- Le(s) Directeur(s) délégué(s)
- Le secrétaire général
- Le Directeur des ressources humaines

### Représentants du personnel :

- 10 membres titulaires
- 10 membres suppléants

La durée du mandat des représentants du personnel est de 4 ans.

Rennes-Angers

	Titulaires		Contractuels	
	Féminin	Masculin	Féminin	Masculin
<b>Membres de l'administration</b>	<b>1</b>	<b>2</b>	-	-
<i>Titulaire</i>	1	2	-	-
<b>Représentants des personnels</b>	<b>1</b>	<b>9</b>	<b>1</b>	-
<i>Titulaire</i>	4	5	1	-
<i>Suppléant</i>	6	4	-	-

Montpellier

	Titulaires		Contractuels	
	Féminin	Masculin	Féminin	Masculin
<b>Membres de l'administration</b>	<b>1</b>	<b>1</b>	-	-
<i>Titulaire</i>	1	1	-	-
<b>Représentants des personnels</b>	<b>9</b>	<b>4</b>	<b>1</b>	<b>5</b>
<i>Titulaire</i>	4	2	1	3
<i>Suppléant</i>	5	2	-	2

## Attributions

Instance d'avis, le CT est consulté sur les questions et projets de textes relatifs :

- A l'organisation et au fonctionnement des administrations, établissements ou services ;
- A la gestion prévisionnelle des effectifs, des emplois et des compétences ;
- Aux règles statutaires et aux règles relatives à l'échelonnement indiciaire ;
- Aux évolutions technologiques et de méthodes de travail des administrations, établissements ou services et à leur incidence sur les personnels ;
- Aux grandes orientations en matière de politique indemnitaire et de critères de répartition y afférents ;
- A la formation et au développement des compétences et qualifications professionnelles ;
- A l'insertion professionnelle ;
- A l'égalité professionnelle, la parité et à la lutte contre toutes les discriminations ;
- A l'hygiène, à la sécurité et aux conditions de travail, lorsqu'aucun comité d'hygiène, de sécurité et de conditions de travail n'est placé auprès d'eux.

# Réunions

INSTITUT AGRO

En 2021, le CT de l'Institut Agro s'est réuni **9 fois**.

## **Vendredi 19 février 2021**

### 1- SUJETS D'ORDRE GENERAL

1.1 Approbation du compte-rendu de la séance du 28 mai 2020 (avis)

### 2- ORGANISATION ET VIE DE L'ETABLISSEMENT

2.1 Convention d'association avec AgroSup Dijon (avis)

2.2 Adhésion aux prestations sociales interministérielles des personnels contractuels (avis)

2.3 Chantiers RH 2021

2.3.1 Cadre général du télétravail de l'Institut Agro (avis)

2.3.2 Présentation du chantier relatif au RIALTO (information)

2.3.3 Présentation du chantier relatif à l'élaboration d'un rapport social unique 2020 (information)

2.3.4 Présentation du chantier relatif au plan égalité femme/homme (information)

2.3.5 Présentations du chantier relatif à la rémunération des agents contractuels (information)

2.3.6 Information relative à la base de données sociales (information)

2.4 Présentation des chantiers RH à mener après 2021 (information)

QUESTIONS DIVERSES

## **Vendredi 19 mars 2021**

### 1- SUJETS D'ORDRE GENERAL

1.1 Approbation du compte-rendu de la séance du 19 février 2021 (avis)

### 2- ORGANISATION ET VIE DE L'ETABLISSEMENT

2.1 Tableaux des effectifs de l'Institut Agro et des écoles internes (information)

2.2 Point d'information sur les chantiers RH 2021 (calendrier et composition des groupes de travail (information)

2.3 Retour sur le sondage relatif à la détermination du jour le plus propice pour l'organisation des comités techniques (information)

2.4 Désignation des membres du comité technique de l'Institut Agro invités au comité technique d'AgroSup Dijon.

QUESTIONS DIVERSES

## **Vendredi 16 avril 2021**

### 1- SUJETS D'ORDRE GENERAL

1.1 Approbation du compte-rendu de la séance du 19 mars 2021 (avis)

### 2- ORGANISATION ET VIE DE L'ETABLISSEMENT

2.1 Point d'information sur les chantiers RH 2021 (information)

2.1.1 Le rapport social unique

2.1.2 Le plan égalité femme/homme

2.2 Tableau des effectifs consolidés de l'Institut Agro (information)

2.3 Modalités de vote aux élections du CNESERAAV du 18 mai 2021 (information)

2.4 Désignation des membres du comité technique de l'Institut Agro invités au comité technique d'AgroSup Dijon

2.5 Nouveau planning du comité technique de l'Institut Agro

QUESTIONS DIVERSES

## **Mercredi 19 mai 2021**

### 1-ORGANISATION ET VIE DE L'ETABLISSEMENT

1.1 Convention cadre de partenariat dans le domaine de la formation entre le CIRAD et l'Institut Agro (information)

1.2 Télétravail (information)

1.3 Convention d'association entre l'Université de Montpellier et l'Institut Agro (avis)

1.4 Points divers

2-QUESTIONS DIVERSES

### **Vendredi 18 juin 2021**

#### 1- SUJETS D'ORDRE GENERAL

1.1 Approbation du compte-rendu des séances du 16 avril et du 19 mai 2021 (avis)

#### 2- ORGANISATION ET VIE DE L'ETABLISSEMENT

2.1 Note de service relative au télétravail au sein de l'Institut Agro (avis)

2.2 Projet de décret relatif à l'intégration d'AgroSup Dijon dans l'Institut Agro (information)

2.3 Organisation des fonctions support de l'Institut Agro (information)

2.4 Tableau des effectifs consolidés de l'Institut Agro (information)

2.5 Avancement du chantier relatif à la rémunération des agents contractuels (information)

2.6 Préparation au vote électronique dans le cadre de la mise en place à venir du CSA (information)

2.7 Point d'information sur les chantiers RH 2021 (information)

#### QUESTIONS DIVERSES

### **Mercredi 13 juillet 2021**

#### 1- ORGANISATION ET VIE DE L'ETABLISSEMENT

1.1 Projet d'intégration d'AgroSup Dijon (Avis)

1.2 Organisation des fonctions supports (Avis)

1.3 Points divers

#### QUESTIONS DIVERSES

### **Vendredi 23 juillet 2021**

#### 1- ORGANISATION ET VIE DE L'ETABLISSEMENT

1.1 Intégration d'AgroSup Dijon dans l'institut Agro, projet de décret (Avis)

#### QUESTIONS DIVERSES

### **Vendredi 15 octobre 2021**

#### 1- SUJETS D'ORDRE GENERAL

1.1 Approbation des comptes-rendus des séances du 18 juin, du 13 juillet et du 23 juillet 2021 (avis)

1.2 Actualités RH des écoles internes (information)

#### 2- ORGANISATION ET VIE DE L'ETABLISSEMENT

2.1 Organisation de l'établissement (information)

2.2 Plan égalité femme/homme (avis)

2.3 Point sur les élections statutaires (information) et avis sur les modalités de vote électronique pour l'organisation de ces élections (avis)

2.4 Point d'information sur les chantiers RH de l'Institut Agro 2021 (information)

2.5 Point d'information RH sur les évolutions réglementaires (allocation télétravail et prise en charge partielle de la mutuelle des agents contractuels de l'établissement) (information)

#### QUESTIONS DIVERSES

### **Lundi 15 novembre 2021**

Avis sur les modifications du règlement statutaire de l'Institut Agro dans la perspective de l'organisation des élections début 2022.

En 2021, le CT école interne de l'Institut Agro Rennes-Angers s'est réuni **4 fois**.

**Vendredi 12 mars 2021**

POUR AVIS

1-1 Approbation des compte-rendu des CT des 25 septembre et 23 novembre 2020

1-2 Plan stratégique de formation 2021 et compte-rendu de la commission Formation des personnels

POUR INFORMATION

2-2 Élections CNESERAAV 2021 et élections professionnelles 2022

2-3 Adhésion aux prestations sociales interministérielles des personnels contractuels établissement

2-4 Lancement de la campagne des entretiens professionnels 2021 sur 2020 et de la campagne de réévaluation des agents contractuels.

2-5 Information relative à l'organisation de la gestion des régimes indemnitaires et promotion des personnels AITOS

QUESTIONS DIVERSES

**Lundi 28 juin 2021**

POUR AVIS

1-1 Approbation du compte-rendu du CT du 12 mars 2021

1-2 Modification du calendrier des fermetures 2021

POUR INFORMATION

2-1 Plan d'action HRS4R

2-2 Télétravail (mise en œuvre du règlement intérieur IA)

2-3 Points d'information relatif aux travaux menés par le groupe de travail égalité, le groupe de travail rémunération

2-4 Point d'information relatif à la campagne d'avancement et indemnitaire Questions diverses

QUESTIONS DIVERSES

**Jeudi 7 octobre 2021**

POUR AVIS

1-1 Approbation des compte-rendu des CT des 12 mars et 28 juin 2021

POUR INFORMATION

2-1 Information sur les campagnes de :

- Promotions
- Télétravail
- Complément indemnitaire annuel

2-2 Protection sociale complémentaire dans la Fonction Publique

2-3 Présentation de la cellule de suivi RH et mise en place d'une cellule de veille

2-4 Information sur les élections :

- Modalités de vote électronique pour les élections des instances de l'IA
- Représentants CNECA

2-5 Point sur la fermeture du site de Beg-Meil

QUESTIONS DIVERSES

**Vendredi 26 novembre 2021**

POUR AVIS

1-1 Approbation des compte-rendu des CT des 28 juin et 7 octobre 2021

1-2 Évolution de l'organisation des services :

- Direction du patrimoine et de la logistique (SG)
- Agence comptable

POUR INFORMATION

2-1 Présentation du plan égalité femme/homme de l'IA

POINTS D'ACTUALITÉS ET QUESTIONS DIVERSES

Montpellier

En 2021, le CT école interne de l'Institut Agro Montpellier s'est réuni **4 fois**.

### **Vendredi 9 avril 2021**

#### **Sujets d'ordre général**

- Approbation des procès-verbaux des réunions CT des 3/03/20, 10/04/20 et 25/09/20 ; des réunions communes CT/CHSCT des 27/04/20, 7/05/20, 14/05/20 et 3/06/20 (avis)
- Tableau de suivi des actions (information)
- Chantiers RH de l'Institut Agro (information)

#### **Organisation et vie de l'établissement**

- Réorganisation du service alternance et formation continue (avis)

#### **Formation**

- Approbation du plan de formation des personnels 2021 (avis)

#### **QUESTIONS DIVERSES**

### **Jeudi 6 mai 2021**

#### **Sujets d'ordre général**

- Convention-cadre de partenariat dans le domaine de la formation entre le Cirad et l'Institut Agro (information)
- Convention d'association entre l'Université de Montpellier et l'Institut national d'enseignement supérieur pour l'agriculture et l'alimentation (L'Institut Agro) (avis)

#### **QUESTIONS DIVERSES**

### **Lundi 17 mai 2021**

#### **Sujets d'ordre général**

- Nouvel examen de la convention d'association entre l'Université de Montpellier et l'Institut national d'enseignement supérieur pour l'agriculture et l'alimentation (l'Institut Agro) (avis).

#### **QUESTIONS DIVERSES**

### **Mardi 30 novembre 2021**

#### **Sujets d'ordre général**

- Approbation des procès-verbaux des réunions CT des 9/04/21 et 6/05/21 (avis)
- Tableau de suivi des actions (information)

#### **Organisation et vie de l'établissement**

- Campagne des emplois : projection (avis)
- Organisation de la direction de l'école (information)
- Dispositif de médiation (information)
- Retour sur les campagnes de télétravail et CIA (information)

#### **QUESTIONS DIVERSES**

# Comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail (CHSCT)

Le décret n° 2011-774 du 28 juin 2011 élargit le champ de compétence des CHSCT de la fonction publique. Le CHSCT est une instance consultative spécialisée dans l'examen des questions relatives à la santé, à la sécurité, aux conditions de travail des agents. Il tient au moins 3 réunions par an.

## Composition

Le CHSCT est présidé par le directeur ou son représentant et est composé de :

### Membres de l'administration :

- Le Directeur ou son représentant
- Le(s) Directeur(s) délégué(s)
- Le secrétaire général
- Le Directeur des ressources humaines
- Le chargé de prévention

### Représentants du personnel :

- 9 membres titulaires
- 9 membres suppléants

La durée du mandat des représentants du personnel est de 4 ans.

Les médecins de prévention, les conseillers de prévention et les assistants de prévention  
Les inspecteurs santé et sécurité au travail

Rennes-Angers

	Titulaires		Contractuels	
	Féminin	Masculin	Féminin	Masculin
<b>Membres de l'administration</b>	<b>4</b>	<b>3</b>	-	-
<i>Titulaires</i>	4	3	-	-
<b>Représentants des personnels</b>	<b>9</b>	<b>6</b>	<b>1</b>	-
<i>Titulaires</i>	5	3	1	-
<i>Suppléants</i>	4	3	-	-

Personnalités invitées 3 femmes et 3 hommes

Montpellier

	Titulaires		Contractuels	
	Féminin	Masculin	Féminin	Masculin
<b>Membres de l'administration</b>	<b>1</b>	<b>1</b>	-	-
<i>Titulaires</i>	1	1	-	-
<b>Représentants des personnels</b>	<b>5</b>	<b>3</b>	<b>1</b>	<b>5</b>
<i>Titulaires</i>	3	2	-	3
<i>Suppléants</i>	2	1	1	2

## Missions et attributions

Le CHSCT apporte son concours au CT, pour les questions de santé sécurité au travail concernant l'ensemble de l'établissement. Il a pour mission, à l'égard du personnel du ou des services de son champ de compétence :

- De contribuer à la protection de la santé physique et mentale et de la sécurité ;
- De contribuer à l'amélioration des conditions de travail ;
- De veiller à l'observation des prescriptions légales prises en ces matières.

Pour ce faire, le CHSCT assure :

- L'évaluation des risques professionnels et l'analyse des conditions de travail et auxquels peuvent être exposés les travailleurs ;
- L'analyse des circonstances et des causes des accidents du travail/service ou des maladies professionnelles ou à caractère professionnel ;
- La vérification, par des inspections et des enquêtes, du respect des prescriptions législatives et réglementaires et de la mise en œuvre des mesures de prévention préconisées ;
- Le développement de la prévention par des actions de sensibilisation et d'information.

## Réunions

Rennes-Angers

En 2021, le CHSCT de l'Institut Agro Rennes-Angers s'est réuni **6 fois**.

### **7 janvier 2021**

- 1-Approbation du procès-verbal du CHSCT du 10 novembre 2020
- 2-Point sur la situation COVID 19
- 3-Feuille de route 2021 du CHSCT : quel périmètre du CHSCT école interne dans le cadre de l'Institut Agro, groupes de travail (Mise à jour document unique, programmation visite de locaux...)
- 4-Questions diverses

### **Lundi 8 février 2021**

Point d'information sur la situation COVID 19 : Point d'information sur le retour en présentiel des étudiants, mise en place du dépistage, consignes ...

### **Mercredi 7 avril 2021**

Information sur la mise à jour des consignes sanitaires (période du 5 avril au 2 mai).

### **17 juin 2021**

- 1-Approbation du procès-verbal du CHSCT du 7 janvier 2021
- 2-Point sur la situation sanitaire
- 3-Information relative à la mise à jour du Document Unique
- 4-Information relative à la mise en place d'une procédure relative à la continuité de service logistique et de sécurité
- 5-Information relative à l'évolution de l'organisation du service santé et sécurité au travail
- 6-Point relatif à la visite de locaux
- 7-Questions diverses

### **23 septembre 2021**

- 1-Approbation du procès-verbal du CHSCT du 17 juin 2021
- 2-Point sur la situation sanitaire
- 3-Information relative au plan de formation en santé sécurité au travail
- 4-Compte rendu de la visite des locaux du bâtiment 8
- 5-Information sur la cellule de suivi ressources humaines
- 6-Information sur les modalités d'organisation du télétravail
- 7-Questions diverses

### **18 novembre 2021**

- 1-Approbation du procès-verbal du CHSCT du 23 septembre 2021

2-Point sur l'avancée des travaux proposés au CHSCT et programme de travail pour l'année 2022  
3-Point sur l'avancée des travaux et calendrier des réalisations immobilières - DPL  
4-Questions diverses  
Montpellier

En 2021, le CHSCT de l'Institut Agro Montpellier s'est réuni **4 fois**.

**Vendredi 11 février 2021**

Point d'information sur la situation COVID-19  
Consignes pour les agents  
Dispositif de retour en présentiel partiel des étudiants  
Mise en place d'une procédure de dépistage

**Mardi 23 Mars 2021**

Point d'information sur la situation COVID-19  
Tableau de suivi CHSCT  
Enquêtes sur la qualité de vie au travail  
Bilan/programme prévention 2020/2021  
Programme des visites CHSCT 2021

**Jeudi 1er juillet 2021**

Etat des lieux sur la situation COVID-19  
Tableau de suivi CHSCT  
Retour enquête sur la qualité de vie au travail  
Programme des visites CHSCT 2021

**Jeudi 18 novembre 2021**

Information sur la situation COVID-19 et le pass sanitaire  
Tableau de suivi CHSCT  
Présentation de la prestation Médecine de prévention et de l'assistante de service social  
Retour sur l'inspection Santé-Sécurité au Chapitre  
Actualité patrimoine  
Planification de formation Santé sécurité 2022

# Commissions consultatives paritaires des agents non titulaires

## Composition

Les (CCP) sont composées en nombre égal par les représentants du personnel et par ceux de l'administration.

Le nombre des membres des commissions consultatives paritaires dépend des effectifs d'agents non titulaires.

Seuls les agents non titulaires sont représentés dans les commissions consultatives paritaires.

Deux CCP existent :

- CCP des catégories A ;
- CCP des catégories B et C.

## Missions et attributions

Les commissions consultatives paritaires sont obligatoirement consultées sur les décisions individuelles relatives :

- Aux licenciements intervenant à l'expiration de la période d'essai ;
- Aux sanctions disciplinaires autres que l'avertissement et le blâme.

Elles peuvent également être consultées sur toute question d'ordre individuel relative à la situation professionnelle des agents non titulaires (droit à congé, mobilité, formation, primes ...).

## Réunions

Pas de réunion en 2021.

## Droit de grève

<i>Nombre de jours d'appel à la grève national recensés</i>	<b>15</b>
<i>Nombre de jours grévistes IARA</i>	<b>2</b>
<i>Nombre de jours grévistes IAM</i>	<b>4</b>

# Élections

18 au 19 mai 2021

Élections au Conseil national de l'enseignement supérieur et de la recherche agricole, agroalimentaire et vétérinaire (CNESERAAV)

	Électeurs inscrits	Votants	Votes blancs ou nuls	Taux participation
Collège A Professeurs de l'enseignement supérieur agricole	356	160	1	45,22%
Collège B Maîtres de conférences de l'enseignement supérieur agricole et personnels assimilés	579	200	5	35,40 %
Collège C Chercheurs des établissements publics à caractère scientifique et technologique	1 226	115	3	9,60%
Collège D Autres enseignants et personnels des corps techniques exerçant des fonctions d'enseignement	528	93	1	17,80%
Collège E Autres personnels des corps techniques	174	36	1	21,26%
Collège F Personnels administratifs	529	211	10	41,77%
Collège G Ingénieurs et personnels techniques de formation et de recherche	2 020	677	34	35,20%



© 2023 L'INSTITUT AGRO / Direction de la communication - Document non contractuel



**L'Institut Agro**

42 Rue Scheffer  
75116 Paris – France  
contact@institut-agro.fr



INSTITUT NATIONAL D'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR POUR L'AGRICULTURE, L'ALIMENTATION ET L'ENVIRONNEMENT